

**PROJET ANNUEL  
DE PERFORMANCE  
D'ÉTABLISSEMENT  
(PAPET)  
2019**



## Introduction

---

Le PAPET, défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)*, est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant, dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce rapprochement permet ainsi d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles à horizon 2019, notifiées dans le contrat de site. Malgré cette évolution, engagée lors de l'édition 2016, le PAPET s'inscrit toujours dans la continuité des projets annuels de performance précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a également été opéré afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET, démarche nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le présent document identifie sept objectifs politiques issus du volet spécifique du contrat de site.

Le premier objectif s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV), un axe majeur de développement de l'UPEC pour la nouvelle équipe politique, et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche constituera le second objectif stratégique de ce PAPET 2019, en intégrant à la fois soutien aux équipes de recherche et à la direction de la recherche et de la valorisation et accompagnement dans le développement de projets en réponse aux grands appels d'offres.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sera au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse constitueront les quatrième et cinquième objectifs de ce PAPET 2019.

Le sixième objectif s'articulera autour de la nécessité de développer un modèle économique alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement. Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendue constituera le septième et dernier objectif.

## Objectifs stratégiques et indicateurs associés

<b>OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique .....</b>	<b>4</b>
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans.....	5
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence .	7
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans.....	8
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans .....	10
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance.....	11
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue .....	11
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme .....	12
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master.....	14
<b>OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche .....</b>	<b>16</b>
Indicateur 2.1 : Publications par discipline .....	17
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs.....	18
<b>OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international .....</b>	<b>20</b>
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants.....	20
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	22
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités .....	23
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche.....	23
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales .....	24
<b>OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités .....</b>	<b>26</b>
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative .....	26
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré.....	27
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale .....	28
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières .....	29
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux.....	30
<b>OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse .....</b>	<b>31</b>
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD .....	31
Indicateur 5.2 : Accès aux services et ressources documentaires .....	32
<b>OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions .....</b>	<b>34</b>
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*) .....	34

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche .....	35
Indicateur 6.3 : Financement de l'activité.....	36
Indicateur 6.4 : Équilibre financier .....	37
<b>OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions .....</b>	<b>38</b>
Indicateur 7.1 : Pilotage financier .....	38
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers.....	40

## **OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique**

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

L'université est lauréate en 2018 d'un NCU intitulé « Projet Pulse », et déploie de manière progressive de nouvelles méthodologies innovantes (démarche compétence, individualisation des parcours, etc.) qui encouragent à changer la posture tant du professeur que de l'étudiant, au service d'une meilleure réussite de ce dernier. Favoriser le décloisonnement et la diversification des parcours constitue un levier essentiel de cette politique. L'ouverture à de nouvelles modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) mais aussi l'adapter à des publics spécifiques favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. Ainsi, l'Upec s'est investie au sein du NCU « Aspie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

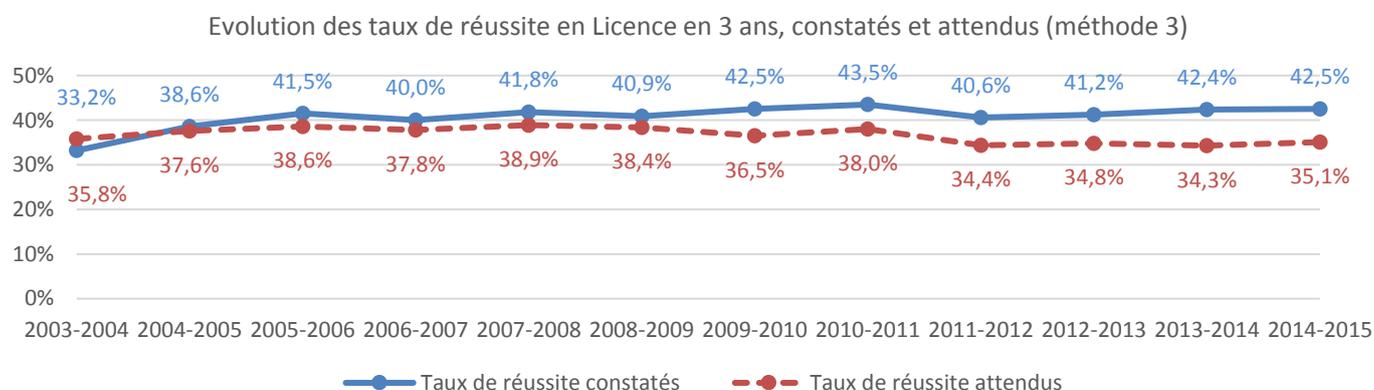
La modularisation des formations permettra de constituer des parcours certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants, dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

## Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

### Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

	Périmètre	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2016-17)
Méthode 1	UPEC	26,0 %	28,2 %	28,4 %	26,9 %			
Méthode 2	UPEC	86,5 %	87,5 %	89,6 %	90,6 %			
<b>Méthode 3</b>	UPEC	<b>40,6 %</b>	<b>41,2 %</b>	<b>42,4 %</b>	<b>42,5 %</b>	<b>44,0 %</b>	<b>43,0 %</b>	<b>45,0 %</b>
	National	42,4 %	42,2 %	42,6 %	43,1 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux de réussite en 3 ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2014-2015 gagne 0,1 point par rapport à la cohorte précédente, et reste dans une dynamique de progression sur les quatre dernières années. Le maintien de l'écart entre le taux de réussite constaté et attendu confirme la valeur ajoutée de l'Upec et sa capacité à faire réussir des étudiants d'origines sociales et aux parcours diversifiés.

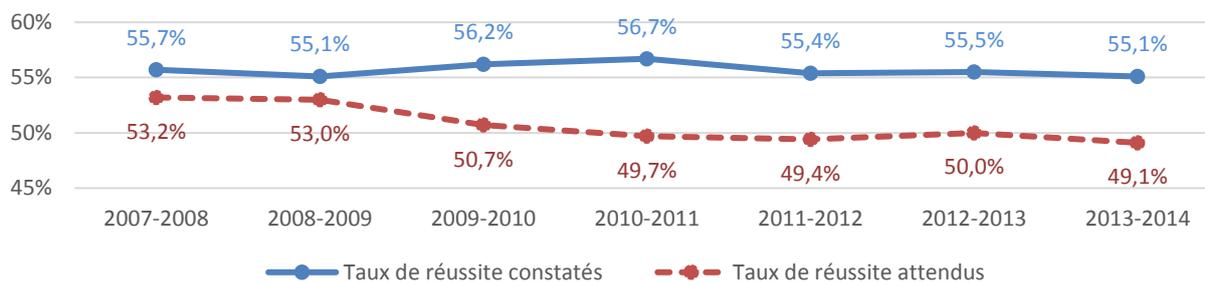
**Justification de la prévision** : Le taux de réussite devrait pouvoir atteindre au moins les 43 % pour se rapprocher du taux de 2013.

### Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Périmètre	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)
Méthode 1	UPEC	38,3 %	39,8 %	39,1 %			
Méthode 2	UPEC	93,1 %	94,3 %	96,0 %			
<b>Méthode 3</b>	UPEC	<b>55,4 %</b>	<b>55,5 %</b>	<b>55,1 %</b>	<b>57,0 %</b>	<b>56,0 %</b>	<b>57,0 %</b>
	National	56,1 %	56,0 %	56,4 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

### Réussite en Licence en 3 ou 4 ans: Evolution des taux constatés et attendus (méthode 3) par cohorte



Bien que le taux de réussite en Licence en trois ou quatre ans soit légèrement en baisse par rapport à la cohorte précédente (-0,4 points), on constate que l'écart entre taux de réussite attendu et constaté se creuse, ce qui témoigne de la plus-value apportée par l'établissement dans l'accompagnement à la réussite d'étudiants. La cible de 56 % de réussite à l'horizon 2019 correspond au taux constaté en moyenne pour les 5 dernières cohortes.

**Précisions méthodologiques :** Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année  $n / n+1$ . En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous (source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

**Méthode 1 :** La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

**Méthode 2 :** La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

**Méthode 3 :** La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

**La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.**

**Limites et biais :** Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

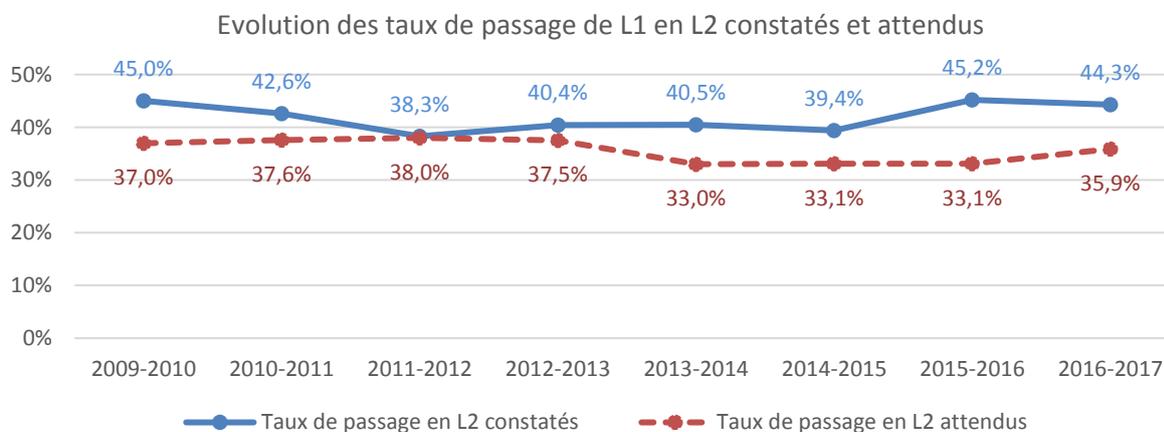
**Justification de la prévision 2019** : L'objectif visé est d'atteindre au moins la moyenne nationale.

### Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018 (cohorte 2017-18)	Prévision 2019 (cohorte 2018-19)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)
		(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)			
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 588	3 737	3 861	3 563			
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	28,0 %	26,0 %	25,2 %	26,4 %			
	National	27,7 %	27,7 %	27,0 %	28,7 %			
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	1,3 %	2,2 %	1,7 %	2,5 %			
	National	2,4 %	2,3 %	2,2 %	2,4 %			
Part des sorties de l'université	UPEC	30,2 %	32,4 %	27,9 %	26,7 %			
	National	30,1 %	29,8 %	29,8 %	27,8 %			
<b>Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante</b>	UPEC	<b>40,5 %</b>	<b>39,4 %</b>	<b>45,2 %</b>	<b>44,3 %</b>	<b>42,5 %</b>	<b>45,0 %</b>	<b>44,0 %</b>
	National	39,8 %	40,1 %	41,1 %	41,0 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

\* Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n + 1 / n+2



On constate pour la cohorte 2016-2017 :

- Une légère baisse du taux de passage L1/L2. Ce taux reste cependant 3,3 points au-dessus de la moyenne nationale et reste dans une dynamique de progression depuis 2011-2012 ;
- La part des redoublements connaît également une légère hausse par rapport à la cohorte précédente mais se situe toujours 2,3 points au-dessus de la moyenne nationale ;
- Un taux de sortie des étudiants de l'université qui continue de diminuer ;
- Une part de changements d'orientation qui augmente de 0,8 point par rapport à la cohorte précédente et qui se situe au même niveau que la moyenne nationale.

### Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

### Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

*Base (dénominateur)* : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

*Passage en L2 (numérateur)* : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

*Redoublement (numérateur)* : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

*Changement d'orientation (numérateur)* : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

*Sortie (numérateur)* : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

*Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2* : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

**Justification de la prévision** : Dans un contexte de forte croissance des entrants en L1, le taux de redoublants augmente à nouveau après avoir régulièrement diminué entre 2013 et 2016. Cependant le taux de réussite en fin de L1 dépasse d'un point le taux national. Dans le cadre de la mise en place de la loi ORE, le taux de réussite peut être plus ambitieux pour les années à venir et être placé au niveau de 45 % dès 2019 avec la mise en place des dispositifs de la loi ORE dans certaines mentions et le renforcement des dispositifs d'accompagnement comme les « Oui-si ».

## Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

### Réussite en DUT en 2 ans

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-17)	(cohorte 2017-18)
UPEC	63,4 %	65,7 %	64,7 %	nc	66,0 %	66,0 %
National	65,6 %	66,6 %	66,9 %	nc		

nc = non-communicué

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

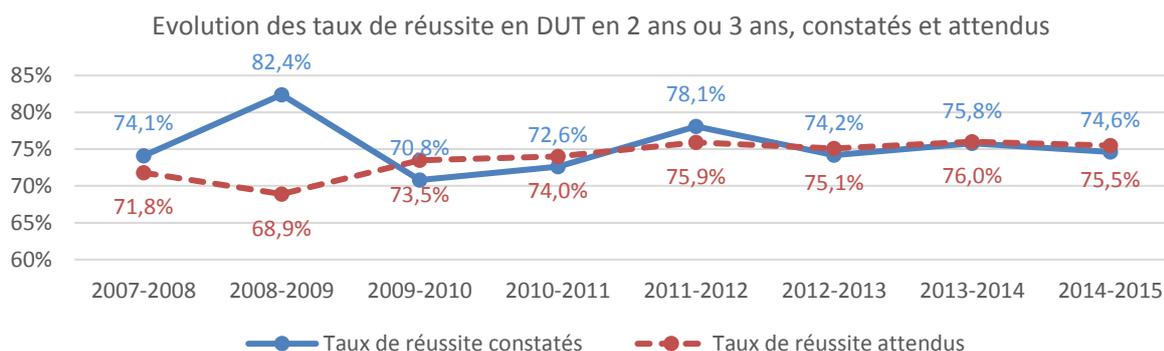
Evolution des taux de réussite en DUT en 2 ans, constatés et attendus



## Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
	(cohorte 2012-13)	(cohorte 2013-14)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-17)
UPEC	74,2 %	75,8 %	74,6 %	78,0 %	76,0 %
National	76,8 %	76,8 %	76,7 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en 2 ou 3 ans est en progression à l'Upec pour les 6 dernières cohortes mais se situe environ deux points en deçà de la moyenne nationale (-2,1 points). Toutefois, le taux de réussite constaté se situe dans les niveaux des taux attendus. Au regard d'une progression plus faible qu'attendue, la projection est dès lors ajustée.

**Précisions méthodologiques :** La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

**Base (dénominateur) :** étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

**Réussite en 2 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

**Réussite en 3 ans (numérateur) :** étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

**Justification de la prévision :** La nouvelle donne apportée par Parcoursup, rend difficile la prévision de réussite en 2 ou 3 ans pour 2019. Des taux de 66 % et 76 % peuvent cependant être envisagés pour une réussite en 2 ans et en 2 et 3 ans respectivement.

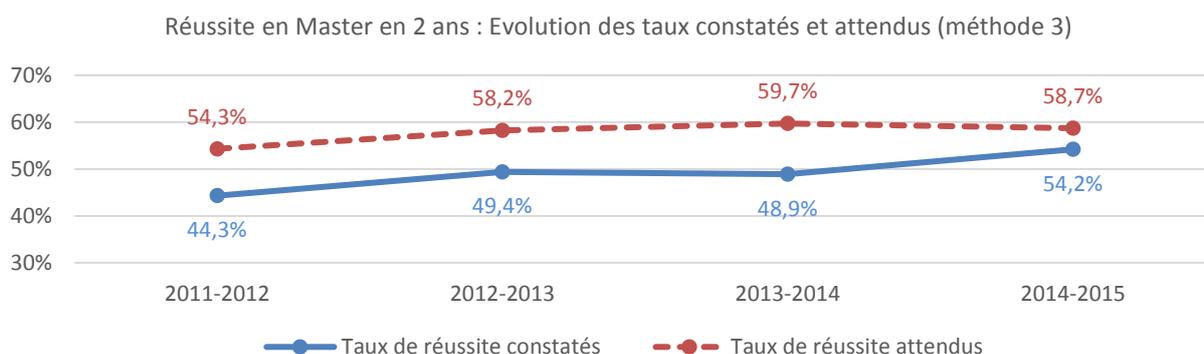
## Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômés 2014	Diplômés 2015	Diplômés 2016	Prévision 2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
		(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-18)
Méthode 1	UPEC	51,3 %	52,3 %	57,4 %	nc			
Méthode 2	UPEC	93,3 %	92,8 %	88,7 %	nc			
Méthode 3	UPEC	49,4 %	48,9 %	54,2 %	46,0 %	47,0 %	50,0 %	50,0 %
	National	52,3 %	53,2 %	52,1 %	nc			

nc= non communiqué

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Le taux de réussite en Master en 2 ans est en progression constante sur les 4 dernières cohortes et de 2,1 points supérieur à la moyenne nationale (+5,3 points entre la cohorte 2013-2014 et 2014-2015) et le taux de réussite attendu est supérieur de 4,5 points. La prévision 2019 correspond à l'objectif défini dans le contrat de site.



**Périmètre :** Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

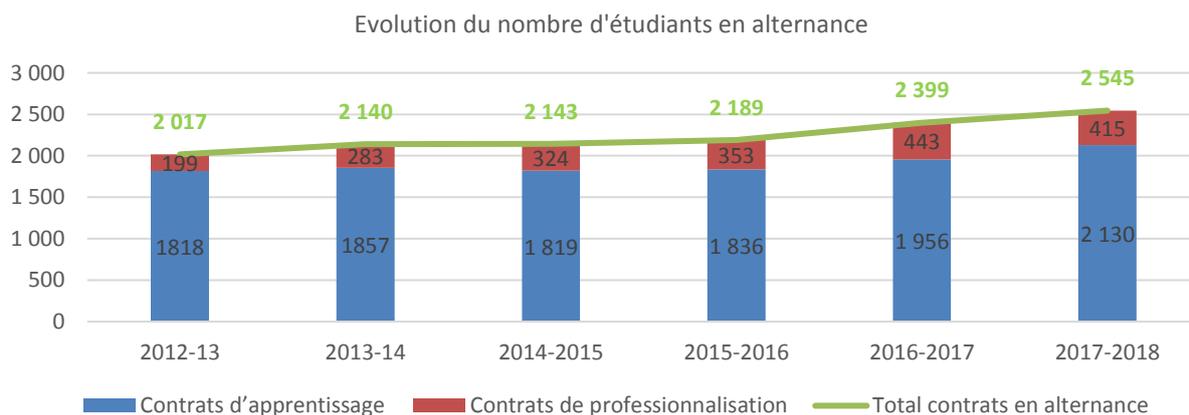
**Méthode 3 :** La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

**Justification de la prévision 2019 :** Les taux de réussite pour la cohorte 2014 augmentent par rapport aux cohortes précédentes et l'objectif de 50 % pourrait être atteint, avec la mise en place de la sélection à l'entrée des M1 en 2017 dans la plupart des parcours de master, le droit excepté.

## Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018 (Année univ. 2017-2018)	Prévision 2019 (Année univ. 2018-2019)
Contrats d'apprentissage	1 857	1 819	1 836	1 956	2 130	2 000	2 100
Contrats de professionnalisation	283	324	353	443	415	400	400
Total contrats en alternance	2 140	2 143	2 189	2 399	2 545	2 400	2 500

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+528 entre 2012-2013 et 2017-2018). Cette hausse est due aux contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation connaissant pour leur part une légère baisse par rapport en 2017-2018. Cette progression peut être corrélée à l'ouverture de formations en apprentissage. La cible 2019 prévoit dès lors un maintien de cette dynamique.

**Justification de la prévision 2019 :** Le nombre de contrats en alternance pourrait être amené à augmenter régulièrement, en particulier la part des contrats en apprentissage, fruit de volonté de développer l'apprentissage dans les formations de l'UPEC.

## Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
Heures stagiaires	955 407	814 177	1 005 029	737 439	nc.	750 000	1,3 M€
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	5 886	5 654	10 248	10 460	nc.	10 000	
Nombre de diplômés en FC	1 500	1 398	1 604	2 051	nc.	1 600	1 600
dont certifications par VAE	55	63	72	71	nc.	70	130
Chiffre d'affaires de la formation continue	5 009 591 €	4 733 577 €	5 813 312 €	6 746 684 €	7,3 M€	7,8 M€	8,5 M€

Source : SCEPPE

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Le chiffre d'affaire de la formation continue est en constante augmentation depuis 2015 (+ 0,93 M€ entre 2016 et 2017). Le nombre d'inscrits en FC continue sa progression (+212 inscriptions), et le nombre de diplômés connaît une forte progression (+447 diplômés). Cette augmentation devrait se poursuivre durant les prochaines années d'où une prévision 2019 en hausse.

**Précisions méthodologiques :** Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

**Justification de la prévision 2019:** Alors que les certifications VAE demeurent constantes, forte augmentation du nombre de diplômés en FC, ampleur de la progression jamais constatée à ce niveau dans les cohortes précédentes.

Les objectifs fixés pour 2019 reconduisent cette dynamique.

### Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

Les données nationales pour l'enquête d'insertion 2016 d'insertion professionnelle publiées par MESRI-DGESIP ne sont pas encore disponibles (publication prévue mi-décembre 2018).

	Licence professionnelle			
	Enquête 2016 (diplômés 2014)			
	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	nc	nc	nc	nc
Droit	nc	nc	nc	
Économie	nc	nc	nc	
Gestion	nc	nc	nc	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	nc	nc	nc	
Lettres, Langues, Arts	nc	nc	nc	nc
Ensemble sciences humaines et sociales	nc	nc	nc	nc
Information communication	nc	nc	nc	
Autres sciences humaines et sociales	nc	nc	nc	
Ensemble sciences, technologies et santé	nc	nc	nc	nc
Sciences de la vie et de la terre	nc	nc	nc	
Sciences fondamentales	nc	nc	nc	
Sciences de l'ingénieur	nc	nc	nc	
Informatique	nc	nc	nc	
Autres sciences, technologies et santé	nc	nc	nc	

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,  
nc= donnée non communiquée

	Master				
	Enquête 2015 diplômés 2013	Enquête 2016 /diplômés 2014			
		Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC
Ensemble formations juridiques, économiques et de gestion	90%	nc	nc	nc	nc
Droit	85%	nc	nc	nc	
Économie	ns	nc	nc	nc	
Gestion	97%	nc	nc	nc	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	82%	nc	nc	nc	
Lettres, Langues, Arts	ns	nc	nc	nc	nc
Ensemble sciences humaines et sociales	90%	nc	nc	nc	nc
Histoire-Géographie	ns	nc	nc	nc	
Information communication	90%	nc	nc	nc	
Autres sciences humaines et sociales	89%	nc	nc	nc	
Ensemble sciences, technologies et santé	90%	nc	nc	nc	
Sciences de la vie et de la terre	ns	nc	nc	nc	
Sciences fondamentales	ns	nc	nc	nc	
Sciences de l'ingénieur	ns	nc	nc	nc	
Informatique	ns	nc	nc	nc	
Autres sciences, technologies et santé	ns	nc	nc	nc	
Masters enseignement	97%	nc	nc	nc	nc

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

nc : donnée non communiquée ;

#### Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

## Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

**Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)**

	Périmètre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-19)
					(Année universit. 2017-18)	(Année universit. 2018-19)	
Total inscriptions en M1	UPEC	2 614	2 635	2 608			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 310	2 317	2 344			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	829	911	913			
<b>B/A (Part des nouveaux entrants)</b>	<b>UPEC</b>	<b>35,9 %</b>	<b>39,3 %</b>	<b>39,0 %</b>	<b>39,0 %</b>	<b>48,0 %</b>	<b>32,0 %</b>
	National	35,3 %	44,1 %	nc			

nc = non-communicué

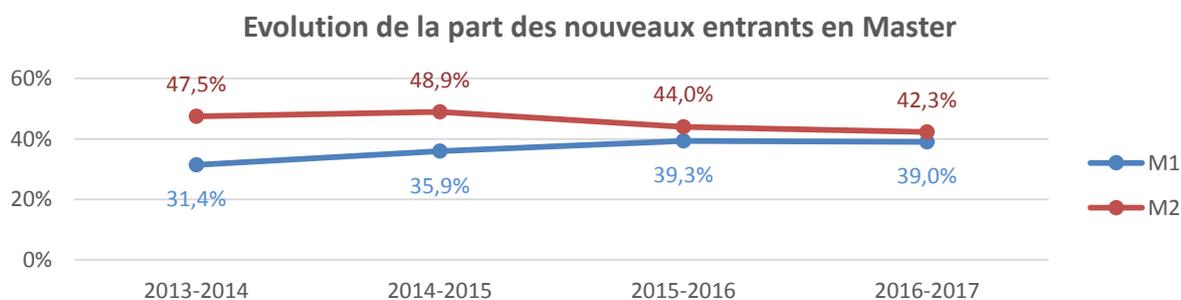
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

**Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)**

	Périmètre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-19)
					(Année universit. 2017-18)	(Année universit. 2018-19)	
Total inscriptions en M2	UPEC	2 571	2 510	2 881			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 307	2 297	2 674			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1 129	1 011	1 132			
<b>B/A (Part des nouveaux entrants)</b>	<b>UPEC</b>	<b>48,9 %</b>	<b>44,0 %</b>	<b>42,3 %</b>	<b>44,5 %</b>	<b>45,0 %</b>	<b>45,0 %</b>
	National	37,9 %	37,3 %	nc			

nc = non-communicué

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES



Par rapport à 2014-2015 Le nombre d'inscrits en M1 est stable autour de 2 600 tandis que le nombre d'inscrits en M2 connaît une nette augmentation (+310 étudiants). Sur la même période, la part des nouveaux entrants en M1 est en nette augmentation (+3,1 points), tandis que la part des nouveaux entrants en M2 diminue (-6,6 points). Ces évolutions suivent les tendances nationales.

#### Justification de la prévision 2019 :

Master 1 : L'objectif de 48 % nettement supérieur à ce qui est envisagé au contrat de site, et dépassant légèrement celui du niveau national (derniers chiffres connus) devrait pouvoir être envisagé en 2019.

Master 2 : La baisse de la part des nouveaux entrants en M2 constatée les années précédentes se stabilise. Le nouveau mode de recrutement au niveau master favorisant la poursuite M1-M2 au sein d'une même mention a pu en être la cause. L'objectif 45 % du contrat site devrait être atteint en 2019.

## OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et à l'innovation constituent les priorités qui permettront à l'UPEC de produire encore davantage de travaux scientifiques reconnus pour leur excellence au niveau national, en Europe ainsi qu'au niveau international. Ce soutien se traduit par une volonté constante et accompagnée d'actes pour renforcer de manière constante les conditions matérielles des chercheurs.ses, enseignant.e.s-chercheurs.ses et doctorant.e.s.

Un tel soutien se matérialise de diverses manières. Après avoir baissé en 2018, les dotations aux laboratoires retrouveront en 2019 leur niveau de 2017. Par la présentation, dans le cadre de l'établissement, de projets de recherche fédérateurs autour des écoles universitaires de recherche (plusieurs EUR seront présentées en 2019) ainsi que dans le cadre du développement de partenariats à des EUR portées par d'autres établissements, notamment. Par le développement de partenariats ambitieux et exigeants au plan national, européen et international, pour développer plus encore qu'ils ne le sont déjà les réseaux des chercheurs.ses de l'UPEC, notamment dans le cadre du réseau des universités européennes. Ce soutien se manifeste en outre par le développement de formations à la recherche dans le cadre des écoles doctorales pilotées par la COMUE ainsi que par une politique de soutien des doctorant.e.s dans le cadre du financement de contrats doctoraux ; il s'agit là d'un enjeu essentiel pour soutenir les meilleur.e.s étudiant.e.s de Master désireux d'entreprendre un doctorat.

L'UPEC facilite le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement efficace des porteurs.ses de projets, soutenus fortement par la direction de la recherche et de la valorisation (qui, en 2019 va être renforcée au plan des effectifs et de l'expertise). Des formations à la candidature aux appels à projets sont assurées dans le cadre de la direction de la recherche et de la valorisation, pour inciter les chercheurs.ses à candidater à des appels à projets de type ANR ou européen, notamment.

Afin de développer l'excellence de la recherche, l'UPEC ambitionne également de développer la labellisation de bonnes pratiques, notamment dans le cadre du programme européen HRS4R, et de signer la charte européenne du chercheur ainsi que le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. De telles mesures sont de nature à rendre l'UPEC encore plus attractive pour les chercheurs.ses désireux d'y enseigner ainsi que d'y effectuer des recherches et aussi de développer, au sein des composantes de l'UPEC, un regard critique sur l'intérêt et les limites de l'endorecrutement.

L'UPEC a également pour objectif, à court terme (en 2019) de renforcer sa politique d'intégrité scientifique dans le cadre de la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, afin de renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignant.e.s-chercheurs.ses, chercheurs.ses et doctorant.e.s. En 2019 sera désigné un.e référent.e « intégrité scientifique » représentant l'établissement dédié qui sera chargé de s'assurer du traitement des cas de manquement à l'intégrité scientifique.

Enfin, la valorisation des travaux menés constitue un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées (en matière de brevets, notamment).

## Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Disciplines	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Biologie fondamentale	147	153	160	186	160	188
Recherche médicale	579	664	708	753	792	790
Biologie appliquée-écologie	51	43	52	62	33	47
Chimie	101	108	103	127	131	124
Physique	87	89	74	86	77	58
Science de l'univers	123	124	138	160	143	139
Sciences pour l'ingénieur	63	90	89	96	96	82
Informatique	36	55	66	53	64	51
Mathématiques	72	95	92	74	73	71
Sciences humaines	29	42	64	60	43	50
Sciences sociales	32	40	48	58	41	48
Multidisciplinaire	3	2	4	3	5	7
<b>Toutes disciplines</b>	<b>1 322</b>	<b>1 505</b>	<b>1 598</b>	<b>1 719</b>	<b>1 658</b>	<b>1 655</b>

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

### Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. **Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs.** Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

**Le nombre de publications par discipline est exprimé en compte de présence**, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. **Le nombre total de publications est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire »**, c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

**Remarque :** Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

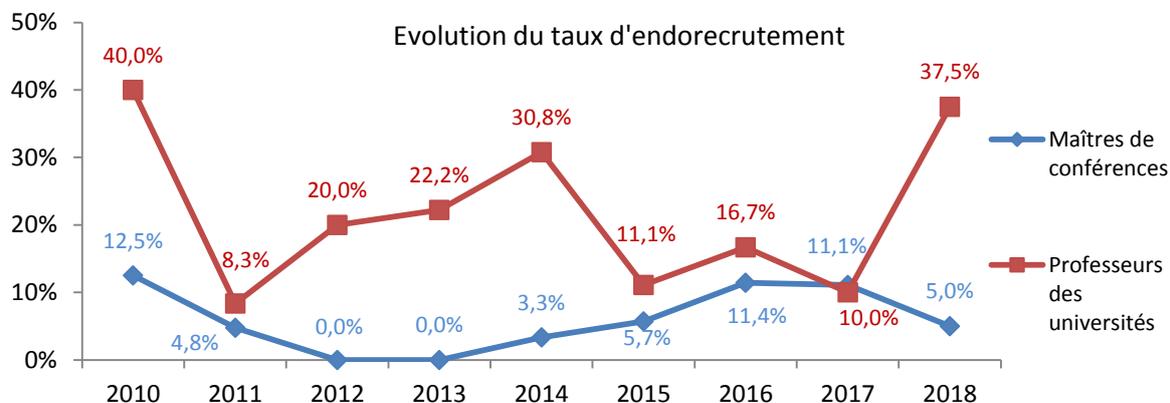
Jusqu'en 2015, le nombre de publications toutes disciplines confondues, progresse continuellement, (+6 % par an en moyenne). Après une légère baisse en 2016, le nombre de publications se stabilise. Les données 2018 intègrent les nouvelles modalités de ventilation par discipline.

## Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
<b>Maîtres de conférences</b>	1	2	4	2	1			
Total des recrutements	30	35	35	18	20			
% des endorecrutements	3,3 %	5,7 %	11,4 %	11,1 %	5,0 %	< à 10,0 %	< à 10,0 %	5,0 %
<b>Prof. des universités</b>	4	1	2	1	3			
Total des recrutements	13	9	12	10	8			
% des endorecrutements	30,8 %	11,1 %	16,7 %	10,0 %	37,5 %	< à 25,0 %	< à 25,0 %	25,0 %
<b>Ens. enseignants-cherch.</b>	5	3	6	3	4			
Total des recrutements	43	44	47	28	28			
% des endorecrutements	11,6 %	6,8 %	12,8 %	10,7 %	14,3 %			

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Ils sont donc peu significatifs. L'endorecrutement reste stable sur les 4 dernières années avec un nombre variant entre 3 et 6 endorecrutements par an et ce quel que soit le nombre total de recrutements. Ce taux moyen d'endorecrutement sur 4 ans se situe autour de 8,3 % pour les maîtres de conférences et de 20,4 % pour les professeurs d'université.



**Précisions méthodologiques :** Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

### Justification de la prévision 2019 :

Le taux d'endorecrutement étant stable depuis quatre ans, pour les recrutements de maîtres de conférences et de professeurs, il est envisagé qu'il demeure dans les mêmes ordres de grandeur en 2019. Les chiffres évoqués dans le tableau ci-dessus demeurent toutefois des prévisions ; on ne peut pas, en effet, avant même que les sélections des candidats aient eu lieu, identifier un taux d'endorecrutement.

## OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent le 3<sup>ème</sup> objectif de ce PAPET 2019. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre de la COMUE notamment, et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplômation avec des universités partenaires. En adoptant une politique volontariste de renforcement de l’excellence de la formation et de la recherche, notamment dans le cadre de la candidature à des écoles universitaires de recherche, en 2019, l’UPEC tendra à développer l’enseignement en langue étrangère et, plus spécifiquement, en anglais.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche.

S’il conviendra d’encourager encore davantage l’obtention de contrats de recherche européens (on note la signature en 2017 de contrats d’une réelle envergure : ARRESTAD et ISOTIS), notons que la part des co-publications européennes et internationales permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

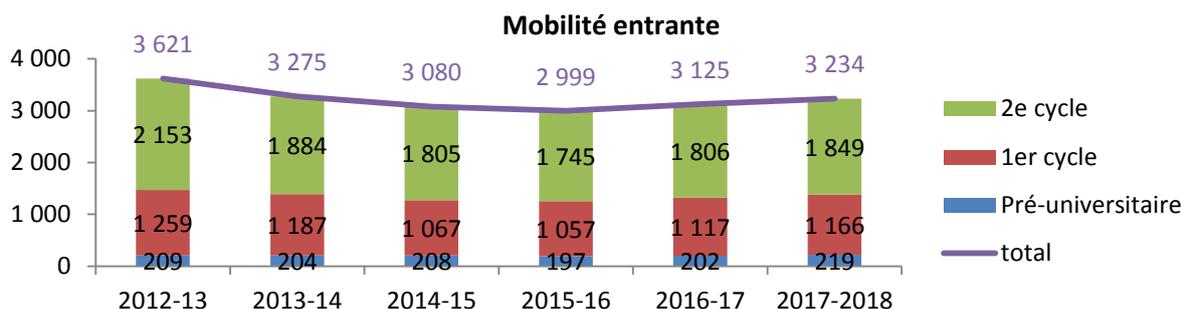
### Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

#### Mobilité entrante

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision PAPET 2018	Prévision PAPET 2019	Cible contrat de site 2019
					Année universit. 2017-2018	Année universit. 2018-2019	Année universit. 2018-2019
Total étudiants entrants	3 080	2 999	3 125	3 234	3 100	3 200	3 965
<i>dont mobilité encadrée</i>	<i>288</i>	<i>269</i>	<i>246</i>	<i>245</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	
Nombre total d’inscrits	31 205	31 830	31 847	33 063			
<b>Part des étudiants étrangers issus d’un système éducatif étranger</b>	<b>9,9 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>13,0 %</b>

Sources : DEVE – SPOF

**Mobilité entrante** : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d’un bac français réalisant un séjour d’études (dont doubles diplômes, programmes d’échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.



Après une baisse significative du nombre d'étudiants en mobilité entrante entre 2012-2013 et 2015-2016, l'année 2016-2017 marque une inflexion de la tendance (+235 étudiants entre 2015-2016 et 2017-2018) qui se poursuit en 2017-2018 (+ 109 étudiants). Ces évolutions concernent essentiellement le 2ème cycle. Dans le même temps, la part des étudiants issus d'un système éducatif étranger reste stable, autour des 10 % depuis ces 4 dernières années.

**Justification de la prévision 2019 :** L'UPEC continue ses actions pour accroître son attractivité (participation à des salons de recrutement à l'étranger, meilleure visibilité des formations en anglais et des modules enseignés en anglais...). L'UPEC doit mettre en place une cellule d'appui pour le recrutement, l'accueil et la gestion des étudiants internationaux qui permettra, en particulier, de coordonner une stratégie de de recrutement globale au niveau de l'ensemble de l'UPEC.

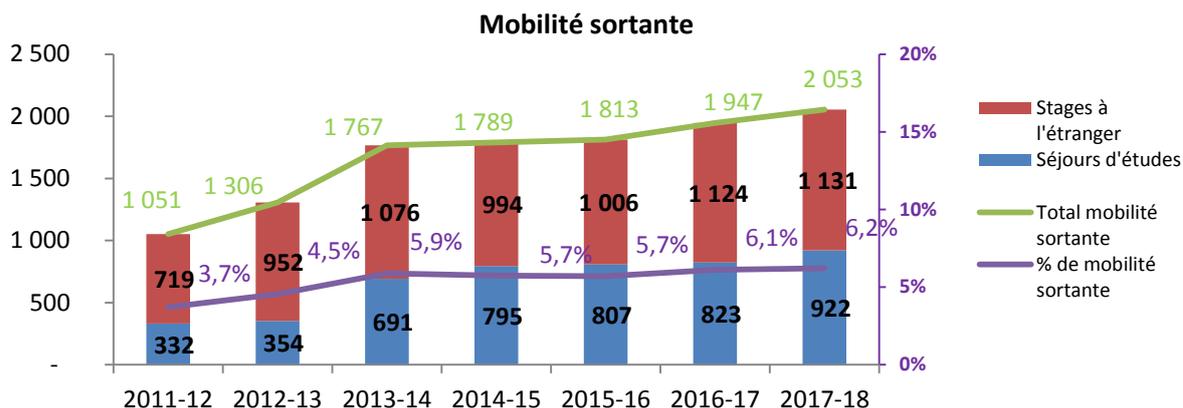
### **Mobilité sortante**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018 (année universitaire 2017-18)	Prévision 2019 (année universitaire 2018-19)	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants	31 205	31 830	31 847	33 063			
Séjours d'études et linguistiques	795	807	823	922			
Stages à l'étranger	994	1 006	1 124	1 131			
Total	1 789	1 813	1 947	2 053	1 800		
<b>% de mobilité sortante</b>	<b>5,7 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>6,1 %</b>	<b>6,2 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>6,5 %</b>	<b>7,0 %</b>

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

**Remarques :** Les données pour l'année 2016-2017 ont été consolidées.

**Mobilité sortante :** La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



Le pourcentage d'étudiants en mobilité sortante est en constante augmentation depuis les 7 dernières années (+2,5 points entre 2011 et 2017, soit 1 002 étudiants supplémentaires en mobilité sortante). Cette augmentation porte à la fois sur les stages à l'étranger et les séjours d'étude.

**Justification de la prévision 2019** : L'UPEC continue à soutenir de nombreux partenariats qui maintiennent une offre importante de mobilités sortantes. Par ailleurs, l'enveloppe financière permettant d'aider les étudiants en mobilité reste quasiment constante.

### Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

	Périmètre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
					(Année universit. 2017-18)	(Année universit. 2018-19)	
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	7 931	7 883	7 687			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	1 440	1 472	1 386	1 480	1 500	
Part des étudiants étrangers en cursus Master	UPEC	18,2 %	18,7 %	18,0 %	19,0 %	nd	21,0 %
	National	17 %	17 %	17 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

**Remarque** : Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du **cursus Master** (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

**Précisions méthodologiques** : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé). Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters

enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La proportion des étudiants étrangers inscrits en cursus Master se maintient autour de 18 %, soit 1 point de plus que la moyenne nationale en 2016-17.

**Justification de la prévision 2019** : Compte-tenu du développement des différents partenariats et des actions pour accroître l'attractivité internationale de l'UPEC, une légère augmentation du nombre d'étudiants internationaux en master est attendue.

### Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2019
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	74	61	60	53	56	42	50
Nombre de mois d'invitation	91	74	65	66	62	47	60

Source : DRH

Malgré une stabilisation entre 2014 et 2016, le nombre de mois d'invitation d'enseignants-chercheurs étrangers invités est conjoncturellement en baisse en 2017. La durée moyenne des séjours est de moins de deux mois.

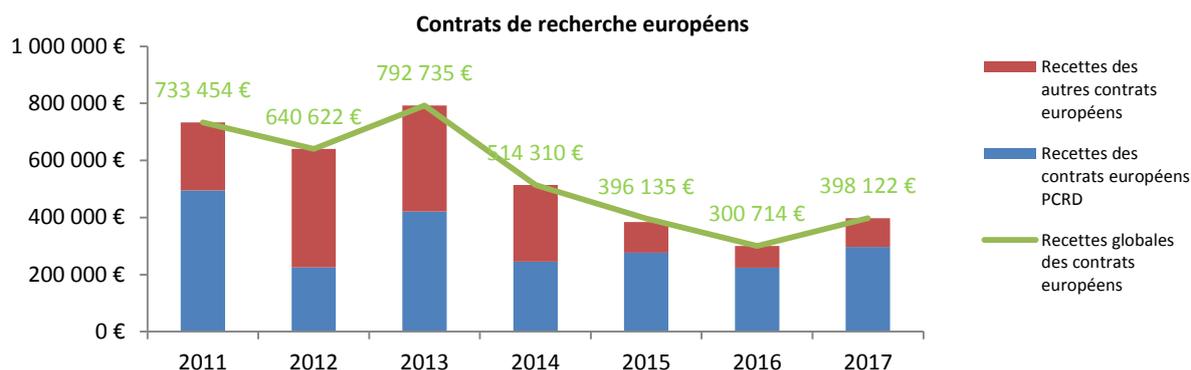
**Justification de la prévision 2019** : Une réforme des procédures des enseignants-chercheurs invités est en cours mais l'objectif est de renforcer le nombre des personnes invitées et la durée des séjours.

### Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
Recettes des contrats européens PCRD	245 846 €	276 908 €	224 558 €	296 604 €			
Recettes des autres contrats européens	268 464 €	107 333 €	76 156 €	101 518 €			
<b>Recettes globales des contrats européens</b>	<b>514 310 €</b>	<b>396 135 €</b>	<b>300 714 €</b>	<b>398 122 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>600 000 €</b>
Recettes globales des contrats de recherche	7 537 470 €	7 044 631 €	8 082 000 €	nc			
<b>Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats</b>	<b>6,8 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>3,72 %</b>	nc			

Source : DRV

**Remarque** : Suite au passage à la GBCP en 2017, les modalités de calcul des recettes globales des contrats de recherche ont changé. Elles supposent un arbitrage, et les elles apparaîtront au sein du RAPET 2018.



Cet indicateur ne concerne que les contrats de recherche européens gérés par l'Upec et ne saurait refléter l'ensemble des revenus générés par les activités de recherche. Les contrats de recherche en cours se situent autour de 45 M€.

Les recettes des contrats de recherche, en baisse depuis 2013, connaissent une inflexion à partir de 2017 avec une augmentation de 97 408 € par rapport à 2016.

### Justification de la prévision 2019:

Pour 2019, les recettes attendues sur contrats de recherche européens reviendront à un taux plus raisonnable une fois le retard de comptabilisation des ressources en 2017 intégrée à 2018. Il faut également noter le très faible nombre de contrats européens obtenus en 2018. En revanche, la prévision 2019 comprend les recettes sur des contrats européens d'envergure signés en 2017, qui généreront des revenus sur plusieurs années ARRESTAD (1 742 362,5 € sur quatre ans) et ISOTIS (461 274,14 € sur quatre ans).

### **Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales**

#### Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)				
	2011-2013	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017
Biologie fondamentale	26,5 %	29,4 %	28,7 %	30,8 %	11,2 %
Recherche médicale	24,5 %	26,0 %	26,6 %	25,9 %	11,7 %
Biologie appliquée-écologie	23,7 %	19,9 %	26,9 %	27,9 %	10,6 %
Chimie	19,7 %	20,3 %	24,1 %	26,6 %	13,4 %
Physique	30,0 %	31,3 %	34,5 %	34,8 %	15,9 %
Sciences de l'univers	32,9 %	32,9 %	37,5 %	40,9 %	22,4 %
Sciences pour l'ingénieur	11,1 %	11,0 %	14,8 %	16,8 %	7,8 %
Informatique	12,4 %	10,1 %	12,2 %	16,7 %	10,1 %
Mathématiques	21,2 %	20,5 %	20,7 %	16,7 %	10,1 %
Sciences humaines	19,3 %	23,1 %	23,8 %	25,0 %	14,8 %
Sciences sociales	18,2 %	17,6 %	18,4 %	18,9 %	11,3 %
<b>Toutes disciplines</b>	<b>23,8 %</b>	<b>24,7 %</b>	<b>26,2 %</b>	<b>26,7 %</b>	<b>12,6 %</b>

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

## Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publication internationale (dont UE 28)				
	2011-2013	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017
Biologie fondamentale	43,3 %	47,0 %	47,0 %	52,1 %	50,8 %
Recherche médicale	36,7 %	38,9 %	39,1 %	39,1 %	40,7 %
Biologie appliquée-écologie	59,5 %	62,9 %	67,7 %	67,5 %	68,1 %
Chimie	38,5 %	47,1 %	56,9 %	64,3 %	62,1 %
Physique	56,0 %	61,0 %	65,0 %	69,8 %	66,8 %
Sciences de l'univers	64,7 %	64,6 %	68,1 %	69,9 %	74,3 %
Informatique	41,8 %	43,0 %	47,8 %	52,3 %	55,8 %
Sciences pour l'ingénieur	38,3 %	42,1 %	49,7 %	54,9 %	58,5 %
Mathématiques	49,8 %	49,7 %	51,2 %	49,2 %	46,3 %
Sciences humaines	27,2 %	32,6 %	35,6 %	38,9 %	49,8 %
Sciences sociales	26,6 %	28,9 %	30,9 %	31,3 %	36,7 %
<b>Toutes disciplines</b>	<b>42,5 %</b>	<b>45,1 %</b>	<b>47,2 %</b>	<b>48,9 %</b>	<b>49,8 %</b>

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

**Précisions méthodologiques :** Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Cependant à partir de l'année 2015-2017, l'indicateur est calculé de façon à distinguer la part des publications uniquement intra européennes, c'est à dire avec un autre pays de l'UE28 que la France, à condition qu'elles ne soient pas aussi avec un pays hors de l'UE28. Cette modification impacte légèrement le tableau des co-publications internationales (dont UE) en diminuant dans une faible mesure le nombre de publications européennes.

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années. (ex. pour 2013-15 : 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

Entre 2011 et 2017, la part des publications internationales de l'Upec connaît une hausse continue (+7,3 points). Les hausses les plus marquées concernent les Sciences Humaines et Sociales et Sciences de l'univers. Entre 2014-2016 et 2015-2017, la part des co-publications UE 28 est en très nette baisse. Cela s'explique par une modification des modalités de calcul de l'indicateur.

## OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement pour soutenir le bien-être des étudiants. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines.

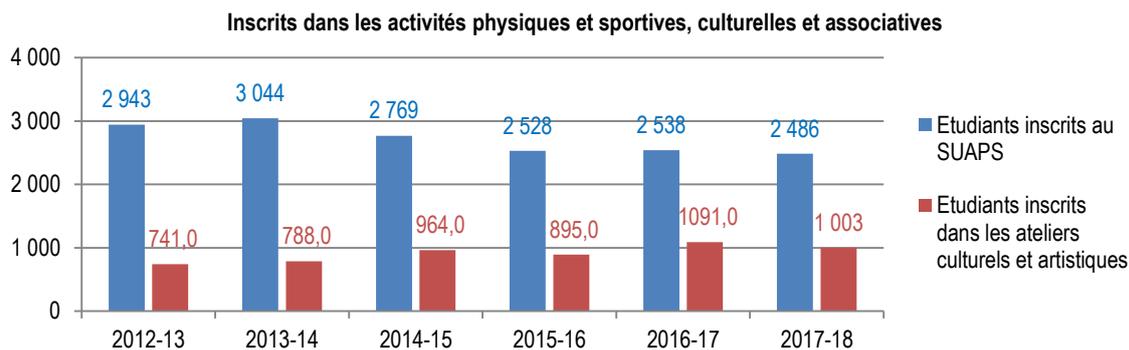
La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuivra sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working.

Enfin, l'UPEC maintient sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé. Réformer les dispositifs d'accompagnement en matière de santé et soutenir le développement du sport apparaissent comme un levier propre à soutenir les objectifs de la réussite étudiante.

### Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Prévision 2018 (année univ. 2017-18)	Prévision 2019 (année univ. 2018-19)
Nombre total d'étudiants	31 205	31 830	31 847	33 063		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 769	2 528	2 538	2 486	1 800	2 000
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	881	798	564	534	550	600
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	964	895	1 091	1 003	1 000	1 000
Nombre d'associations étudiantes actives	55	61	69	77	70	70
<i>dont labellisées</i>	12	12	12	18	18	29
<b>Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive</b>	8,9 %	7,9 %	8,0 %	7,5 %		
<b>Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique</b>	3,1 %	2,8 %	3,4 %	3,0 %		
<b>Part des associations labellisées</b>	21,8 %	19,7 %	17,4 %	23,4 %		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS a connu une baisse significative depuis 2013-2014 et se stabilise à partir de 2015-2016. La part des inscrits au SUAPS est en diminution en raison de l'augmentation des effectifs étudiants.

Le nombre d'étudiants inscrits dans des ateliers culturels et artistiques est stable, voire en légère augmentation certaines années.

L'année 2017-2018 est marquée par une augmentation du nombre d'associations actives et parmi elles les associations labellisées.

**Précisions méthodologiques :** Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

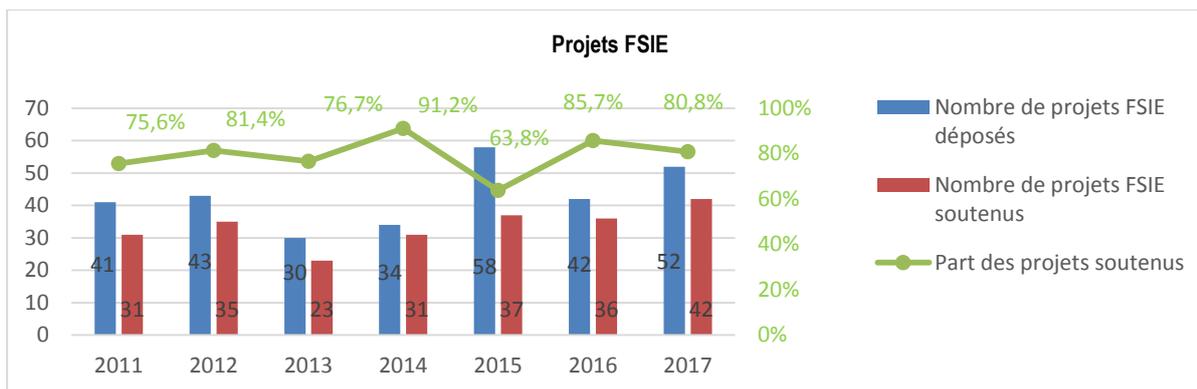
#### Justification de la prévision 2019:

La mise en place de la carte sport a permis d'assurer un recensement des inscrits plus proche du réel, ce qui explique en partie la forte baisse constatée en 2016-17. Parallèlement, un travail a été amorcé sur le catalogue de l'offre sportive proposée, afin de mieux répondre aux attentes. La gratuité de la carte sport et une nouvelle politique de l'offre sur les activités culturelles à la suite de la mise en place de la CVEC pourrait modifier le comportement des étudiants dans le cadre de la vie de campus.

#### **Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré**

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
Nombre de projets FSIE déposés	34	58	42	52	50	55
Nombre de projets FSIE soutenus	31	37	36	42	40	45
Part des projets soutenus	91,2 %	63,8 %	85,7 %	80,8 %	80,0 %	81,8 %
Budget FSIE projets exécuté	31 758 €	42 884 €	23 042 €	26 264 €		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Depuis 2014, le nombre de projets FSIE déposés et/ou soutenus est en constante augmentation (+16 entre 2014 et 2017). Néanmoins, l'exécution du budget FSIE a connu une forte baisse depuis 2015.

### Justification de la prévision 2019 :

Des appels à projets seront initiés en 2019 et devraient être source de projets supplémentaires. De plus, pour 2019, l'effort de communication sur les critères d'éligibilité et les nouvelles modalités de financement dues à la mise en place de la CVEC, pourraient participer au développement des projets étudiants.

### **Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale**

Clé établissement (VE001)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018 (Année uni. 2017-2018)	Prévision 2019 (Année uni. 2018-2019)
Nombre d'étudiants orientés	137	277	223	121	156	140	200

Source : SUAPS

Après plusieurs années d'augmentation entre 2013 et 2016, le nombre d'étudiants orientés vers le dispositif RESUS a connu une très forte baisse en 2016-2017, suivi par une augmentation en 2017-2018.

**Justification de la prévision 2019 :** Le réseau RESUS, tel qu'il a été conçu initialement, n'est plus viable actuellement. En effet, la convention n'a pas été renouvelée, le Collège des Généralistes Enseignants de Créteil (CGEC) s'est désengagé de l'animation du réseau, un nombre certains de médecins ne font plus partie du réseau ou sont partis à la retraite. Un nouveau projet RESUS A+ rénové devrait être construit, accessible aux étudiants ainsi qu'aux personnels de l'UPEC en collaboration avec le Service Santé Universitaire (SSU) de la Maison de la Santé de l'UPEC, le CGEC et le CEPIA (Clinical Epidemiology and Ageing) du Service de Santé Publique du CHU Henri Mondor.

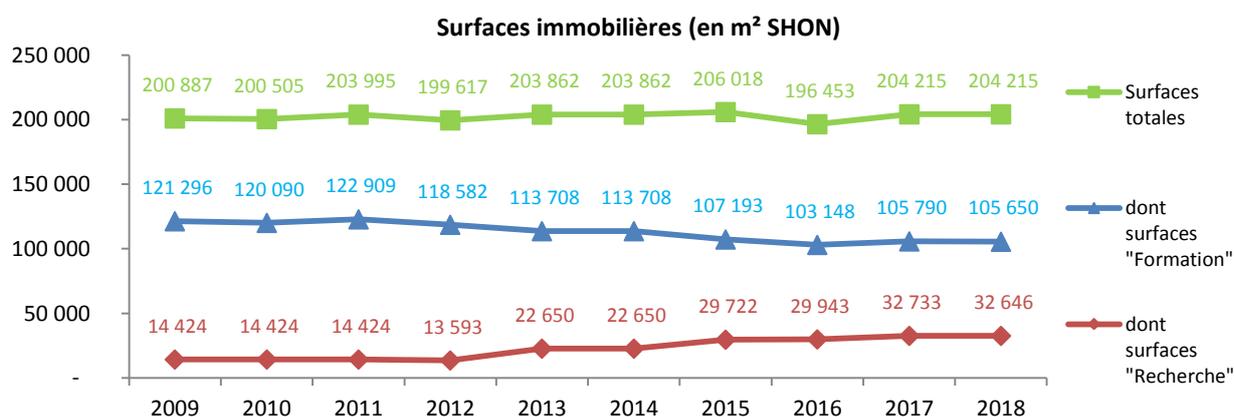
La mise en place de la CVEC, et la santé des étudiants étant affichée comme une priorité au niveau national dans l'utilisation du reversement des contributions étudiantes, devraient permettre de développer les actions de santé, tant au niveau des consultations que dans les actions de prévention.

#### Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Prévision 2019
Enseignement	113 708	107 193	103 148	105 790	105 650	105 790	106 300
Recherche	22 650	29 722	29 943	32 733	32 646	33 060	33 060
Administration	14 867	15 396	13 715	14 331	13 849	14 841	14 331
Logistique / technique	8 067	8 033	7 404	8 709	8 709	8 710	8 709
Documentation	15 023	17 196	16 808	18 267	18 267	18 266	18 267
Vie sociale et culturelle	2 410	3 475	3 114	3 114	3 114	3 114	3 114
Restauration	7 119	3 235	2 580	2 580	2 580	2 580	2 580
Hébergement	7 232	7 756	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579
Installations sportives	4 286	3 111	2 261	2 261	2 261	2 261	2 261
Utilisé par un tiers	8 500	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014
Surfaces sans affectation (travaux)		1 887	1 887	837	1 546		
<b>Total</b>	<b>203 862</b>	<b>206 018</b>	<b>196 453</b>	<b>204 215</b>	<b>204 215</b>	<b>204 215</b>	<b>204 215</b>

Source : Direction du Patrimoine

Entre 2009 et 2018, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 2 % (+ 3 328m<sup>2</sup>). Sur cette même période les surfaces « d'enseignement » se sont réduites de 8 058m<sup>2</sup> en raison en particulier de la fermeture du site de Melun en 2016. Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424m<sup>2</sup> à 33 060m<sup>2</sup>.

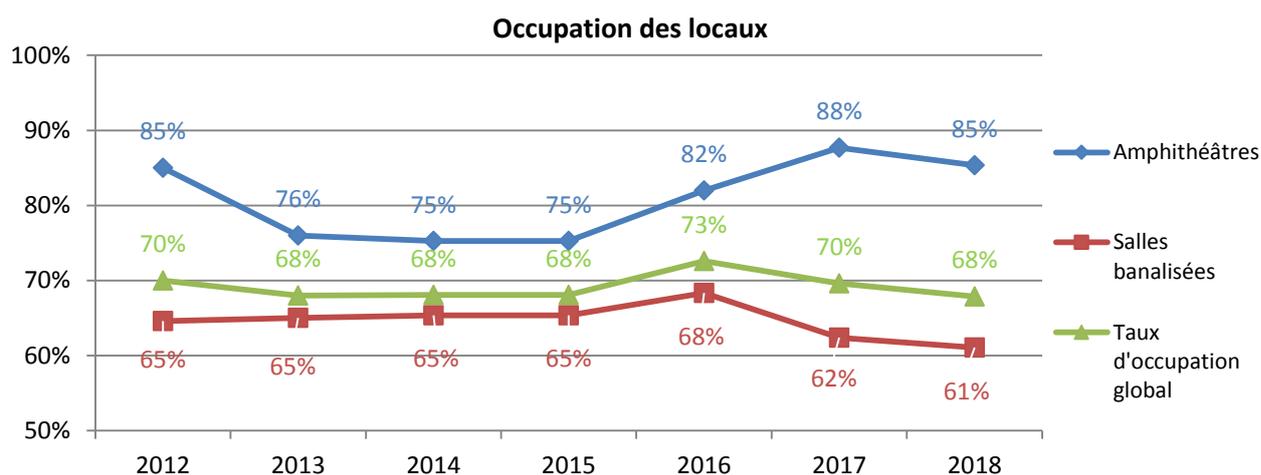


**Justification de la prévision 2019** : Contrairement aux prévisions 2018, les surfaces sans affectation (en cours de travaux) de l'UPEC n'ont pas diminué, mais plutôt augmenté d'environ 700 m<sup>2</sup>. Néanmoins, la SHON est restée la même en 2019 comme prévu, soit une surface de 204 215 m<sup>2</sup>. Concernant les prévisions 2019, hormis des réaménagements et réaffectations de locaux à la fin des travaux en cours, la surface ne changera pas. D'où une surface de **204 215 m<sup>2</sup>** de Prévision PAPET 2019.

## Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

	2015		2016		2017		2018		Prévision 2018		Prévision 2019		Cible Contrat de site	
	Amphitheatres	Salles banalisées	Amphitheatres	Salles banalisées	Amphitheatres	Salles banalisées	Amphitheatres	Salles banalisées						
Nombre d'heures d'utilisation	37 941	268 648	36 726	246 481	44 192	297 655	43 966	307 826						
Nombre de salles	45	367	40	322	44	426	46	450						
Total surfaces SHON (en m <sup>2</sup> )	11 027	24 942	9 844	21 884	10 235	25 629	10 491	27 102						
Taux d'occupation réelle	75 %	65 %	82 %	68 %	88 %	62 %	85 %	61 %	74 %	64 %	74 %	68 %	75 %	68 %
<b>Occupation globale</b>	<b>68 %</b>		<b>73 %</b>		<b>70 %</b>		<b>68 %</b>		<b>68 %</b>		<b>68 %</b>		<b>70 %</b>	

Source : Direction du Patrimoine



A partir de 2016, on constate une forte augmentation du taux d'occupation des amphithéâtres et dans le même temps une baisse du taux d'occupation des salles banalisées. Ces évolutions sont à mettre en relation avec l'évolution des besoins en locaux dans un contexte d'augmentation des effectifs étudiants en licence à partir de la rentrée 2016.

**Justification de la prévision 2019 :** Devant l'augmentation croissante des inscrits, le taux d'occupation des salles devrait augmenter dans la mesure où la capacité de celles-ci correspond au besoin réel. L'augmentation des effectifs conduit en effet à une augmentation du nombre de groupes de TD, mais aussi à une augmentation de l'effectif au sein des groupes. L'UPEC est confrontée à un manque crucial de grandes salles (capacités entre 40 et 50 étudiants dans certaines composantes).

## OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources adaptées à leurs besoins, le service commun de documentation intègre également à son activité les exigences de qualité, d'innovation et d'évaluation.

L'objectif de l'UPEC est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique et de permettre l'accès au plus grand nombre à cette offre documentaire. L'enjeu est de diversifier les services proposés sur place et à distance notamment auprès des enseignants-chercheurs et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques afin de répondre à l'évolution des besoins étudiants. Enfin, l'accessibilité aux ressources documentaires sera garantie, grâce au maintien des horaires d'ouverture étendue des bibliothèques et au développement d'espaces et de services adaptés aux nouveaux modes d'apprentissages.

### Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

#### Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	64	65,25	67,75	67,75	67,75	67,75	68

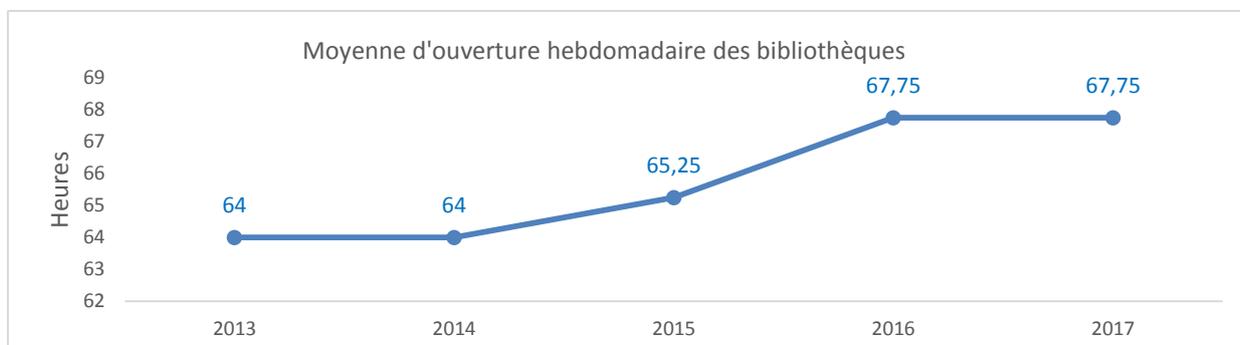
Source : SCD

**Précisions méthodologiques** : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

**Justification de la prévision 2019** : L'objectif visé porte sur la stabilisation du rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques du SCD, suite à l'ouverture jusqu'à 20 heures des trois bibliothèques cristoliennes en 2015 (Label Noctambu+).



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées augmente annuellement depuis 2013 et se stabilise depuis 2016.

## Indicateur 5.2 : Accès aux services et ressources documentaires

### Fréquentation physique des bibliothèques

Nombre d'entrées par an et par étudiant	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
UPEC	66,6 <sup>1</sup>	60,5	62,0	60,2	62	61
Niveau national	41,4					

Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

<sup>1</sup> Augmentation artificielle de l'indicateur liée à une donnée sous-estimée en 2014 (une part des étudiants ESPE n'était pas comptabilisée).

### Consultation des ressources numériques

Nombre de consultations par usager	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
UPEC	38,8	65,9	84,2	77,3	90	80
Niveau national	68					

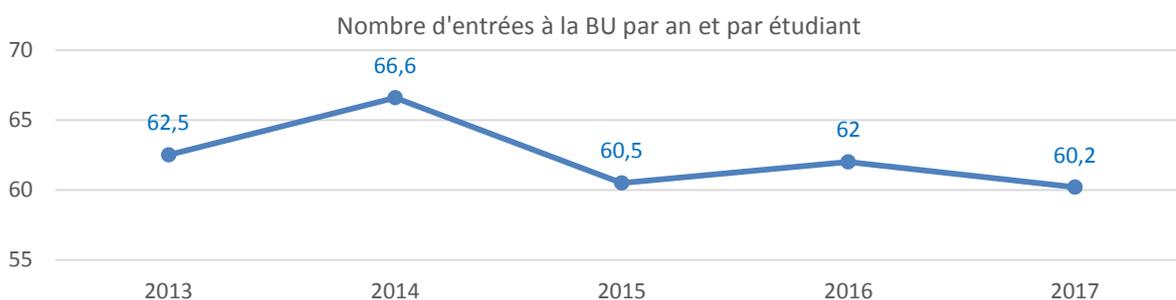
Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

**Remarque :** Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

**Précisions méthodologiques** (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

*Fréquentation physique des bibliothèques* : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

*Consultation des ressources numériques* : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).



Source : SCD

Concernant la fréquentation physique des bibliothèques parmi la population étudiante inscrite à l'UPEC, le nombre d'entrées par étudiant, diminue légèrement en 2017. Ce dernier reste malgré tout stable depuis trois ans. L'UPEC se place à un niveau très élevé au regard de la moyenne nationale, avec environ 25 entrées supplémentaires par étudiant, par an.

L'indicateur connaît une baisse en 2017 à l'UPEC par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par l'évolution du périmètre de calcul de l'indicateur et non par une baisse des usages.

### Justification de la prévision 2019 :

*Fréquentation physique des bibliothèques :* Depuis 2013, la fréquentation des bibliothèques oscille entre 60 et 62 entrées par étudiant. Bien que le nombre d'entrées augmente dans les bibliothèques, l'indicateur de fréquentation stagne ou baisse légèrement. Cela s'explique notamment par la hausse importante des effectifs, tels qu'ils sont définis dans le mode de calcul de l'indicateur. En outre, la fréquentation ne peut guère augmenter car la majorité des bibliothèques est confrontée à un problème de saturation des places.

*Consultation des ressources numériques.* L'évolution permanente du périmètre d'étude (abonnement / désabonnement, évolution du contenu d'un abonnement) et des modes de recueil des données utilisées par les éditeurs rendent l'indicateur peu sûr et l'interprétation des variations annuelles difficile. La tendance générale est néanmoins à la hausse sur ces 5 dernières années. La prévision 2019 anticipe une stabilité des usages par rapport à 2016 et est ajustée au regard du nouveau périmètre de calcul de l'indicateur.

## OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Afin d'accomplir ses missions de service public, en formation et en recherche, et d'assurer son développement, 'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

### Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP\*)

	Nature	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
Formation apprentissage		9,99 M€	9,38 M€	10,46 M€	10,94 M€	11,97 M€	12,36 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		5,97 M€	5,69 M€	6,71 M€	7,53 M€	8,31 M€	7,73 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,05 M€	4,04 M€	3,99 M€	4,17 M€	4,10 M€	3,92 M€
Contrats et prestations de recherche		7,10 M€	5,96 M€	5,34 M€	1,88 M€	2,26 M€	3,36 M€
<i>hors ANR et hors financements publics</i>		5,69 M€	4,59 M€	4,03 M€	0,55 M€	0,90 M€	0,86 M€
<i>ANR IA (74411)</i>		0,37 M€	0,37 M€	0,43 M€	0,06 M€	0,65 M€	1,73 M€
<i>ANR hors IA (74412)</i>		1,03 M€	1,00 M€	0,88 M€	1,26 M€	0,71 M€	0,77 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,02 M€	0,96 M€	1,07 M€	1,26 M€	1,23 M€	1,14 M€
Autres recettes		3,44 M€	3,55 M€	3,32 M€	3,21 M€	3,27 M€	4,00 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	2,71 M€	3,15 M€	4,24 M€	6,20 M€	9,35 M€	8,62 M€
	Financement de l'actif	2,92 M€	3,69 M€	6,61 M€	1,98 M€	3,27 M€	4,44 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	0,42 M€	0,49 M€	0,56 M€	0,78 M€	0,89 M€	0,94 M€
	Financement de l'actif	0,70 M€	0,56 M€	0,37 M€	0,39 M€	0,76 M€	2,64 M€
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	0,82 M€	0,78 M€	0,76 M€	0,59 M€	1,17 M€	0,93 M€
	Financement de l'actif	1,24 M€	1,88 M€	4,73 M€	1,01 M€	1,80 M€	1,04 M€
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,05 M€	0,10 M€	0,08 M€	0,07 M€	0,06 M€	0,10 M€
	Financement de l'actif	0,18 M€	0,47 M€	0,27 M€	0,20 M€	0,11 M€	0,20 M€
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	0,10 M€	0,17 M€	0,11 M€	1,14 M€	1,92 M€	1,62 M€
	Financement de l'actif				0,02 M€	0,01 M€	0,02 M€
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	1,31 M€	1,61 M€	2,72 M€	3,62 M€	5,31 M€	5,03 M€
	Financement de l'actif	0,80 M€	0,77 M€	1,24 M€	0,37 M€	0,59 M€	0,53 M€
<b>Total</b>		<b>37,19 M€</b>	<b>36,42 M€</b>	<b>41,73 M€</b>	<b>37,19 M€</b>	<b>43,94 M€</b>	<b>45,56 M€</b>
<i>hors financement actif</i>		34,28 M€	32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	40,67 M€	41,13 M€
Ressources encaissables		224,13 M€	224,51 M€	231,28 M€	231,27 M€	240,18 M€	241,95 M€
<b>Part ressources propres sur ressources encaissables</b>		<b>16,6 %</b>	<b>16,2 %</b>	<b>18,0 %</b>	<b>16,1 %</b>	<b>18,3 %</b>	<b>18,8 %</b>
Produits encaissables (ie hors financement actif)		221,21 M€	220,82 M€	224,64 M€	229,9 M€	236,91 M€	237,44 M€
<b>Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables</b>		<b>15,5 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>15,6 %</b>	<b>15,4 %</b>	<b>17,2 %</b>	<b>17,3 %</b>

Source : DSF

\* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Entre 2014 et 2017, les ressources propres ont augmenté de 6,75 M€, soit 18,2 %. Cette augmentation est principalement soutenue par l'augmentation :

- des ressources de la formation par l'apprentissage (+0,48 M€) ;
- des recettes dégagées par la formation continue (+0,78 M€).

### Justification de la prévision 2019 :

Ces prévisions s'inscrivent dans la continuité de l'augmentation des ressources propres constatées depuis plusieurs années par notre université. De plus, la nouvelle équipe de direction fait le choix de soutenir fortement le développement des ressources propres étayée par une politique de ressources humaines volontariste.

### Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
Contrats hors FPP*	731 248 €	996 016 €	1 350 550 €	677 147 €	650 000 €	600 000 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
<b>Total</b>	<b>731 248 €</b>	<b>996 016 €</b>	<b>1 350 550 €</b>	<b>677 147 €</b>	<b>650 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>900 000 €</b>

Source : DRV

\* FPP : Financements Publics sur Projets



Source : DRV

Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une modification de ces revenus en 2017 et portera tous ses fruits à partir de 2018.

### Justification de la prévision 2019 :

Depuis 2018, la partie montage des contrats de collaboration industrielle est dévolue à la SATT en contrepartie de frais de gestion. Facteur qui impactera les recettes des financements hors publics sur projets.

### Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	221,21 M€	220,82 M€	224,64 M€	229,28 M€	231,42 M€	237,44 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	34,28 M€	32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	37,66 M€	41,13 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	213,47 M€	213,10 M€	218,40 M€	222,11 M€	227,95 M€	234,10 M€		
<i>dont charges externes</i>	<i>21,74 M€</i>	<i>20,78 M€</i>	<i>22,38 M€</i>	<i>21,88 M€</i>				
<i>dont dépenses de personnel (hors provisions)</i>	<i>178,05 M€</i>	<i>178,54 M€</i>	<i>181,91 M€</i>	<i>186,28 M€</i>	<i>190,20 M€</i>	<i>193,64 M€</i>		
<i>dont contrats doctoraux (sur fonctionnement)</i>	<i>2,99 M€</i>	<i>2,70 M€</i>	<i>2,61 M€</i>	<i>2,65 M€</i>	<i>2,71 M€</i>	<i>2,66 M€</i>		
<b>Part des ressources propres</b>	<b>15,5 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>15,6 %</b>	<b>15,4 %</b>	<b>16,3 %</b>	<b>17,3 %</b>	13-15 %	13 %
<b>Part des charges décaissables</b>	<b>96,5 %</b>	<b>96,5 %</b>	<b>97,2 %</b>	<b>96,9 %</b>	<b>98,5 %</b>	<b>98,6 %</b>	98-100 %	100 %
<b>Part des charges externes</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>9,9 %</b>			15-16 %	16 %
<b>Part des dépenses de personnel</b>	<b>80,5 %</b>	<b>80,9 %</b>	<b>81,0 %</b>	<b>81,2 %</b>	<b>82,2 %</b>	<b>81,6 %</b>	82-83 %	83 %
<b>Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux</b>	<b>81,8 %</b>	<b>82,1 %</b>	<b>82,1 %</b>	<b>82,4 %</b>	<b>83,4 %</b>	<b>82,7 %</b>	82-83 %	83 %

Source : DSF

Entre 2010 et 2017, les produits encaissables de l'UPEC ont progressé de 23,51 M€. Les ressources propres ont fortement contribué à cette dynamique avec une hausse de 7,54 M€ (+12.8 %) sur la période, malgré un ralentissement de cette croissance. Dans le même temps, les dépenses décaissables se sont accrues de 24,43 M€ du fait notamment des charges de personnels.

Cet accroissement relatif des charges, plus soutenu que celui des ressources, aboutit ainsi à une hausse des ratios charges décaissables/produits encaissables par rapport aux dépenses de personnel. En 2017, ces deux ratios demeurent toujours en deçà des taux d'alerte fixés par l'IGAENR. Leur augmentation entre 2014 et 2017 suppose une vigilance accrue de l'établissement.

#### Justification prévision 2019 :

La part des ressources propres dans les recettes est proportionnellement élevée traduisant la politique de développement de ce type de ressources. Cette politique exige un soutien fort en termes de ressources humaines qui se traduit par une augmentation de la part de la masse salariale dans le budget total. Nous restons vigilants concernant cet indicateur qui se rapproche du seuil d'alerte de 82 %.

## Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	13,37 M€	13,27 M€	12,36 M€	12,32 M€				0
<i>Variation annuelle</i>	<i>1,56 M€</i>	<i>-0,10 M€</i>	<i>-0,91 M€</i>	<i>-0,04 M€</i>				
Résultat net comptable	3,66 M€	3,61 M€	2,58 M€	3,37 M€				0
<i>Variation annuelle</i>	<i>0,93 M€</i>	<i>-0,05 M€</i>	<i>-1,03 M€</i>	<i>0,79 M€</i>				
Fonds de roulement net (1)	25,40 M€	27,15 M€	26,52 M€	26,71 M€	17,6 M€	18,28 M€		0
<i>Variation annuelle</i>	<i>-2,61 M€</i>	<i>1,75 M€</i>	<i>-0,63 M€</i>	<i>0,19 M€</i>	<i>-1,9 M€</i>	<i>-1,48 M€</i>		
Jours de dépenses	43	46	44	43	28	28		15
Sommes affectées (2)	16,82 M€	nd	14,02 M€	15,97 M€				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	8,58 M€	27,15 M€	12,5 M€	10,74 M€				
Besoin en fonds de roulement (3)	-11,97 M€	-11,32 M€	-11,32 M€	-18,60 M€	-11,6 M€	-29,76 M€		
Trésorerie (1)-(3)	37,37 M€	38,47 M€	38,16 M€	45,31 M€	29,3 M€	48 M€		0
<i>Variation annuelle</i>	<i>2,28 M€</i>	<i>1,10 M€</i>	<i>-0,31 M€</i>	<i>7,15 M€</i>	<i>-1,2 M€</i>	<i>3,73 M€</i>		
Jours de dépenses	63	65	63	73	46	74	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

nd = non disponible

Entre 2013 et 2017, l'UPEC dispose d'un Excédent Brut d'Exploitation et d'un résultat net comptable nettement positifs. Le fond de roulement net quant à lui se maintient dans une fourchette constante, en volume comme en jours de dépenses.

### Justification prévision 2019 :

Le nombre de jours de fonds de roulement est une prévision. Néanmoins, nous constatons chaque année que les investissements projetés ne sont jamais totalement réalisés ce qui engendre un abondement du fonds de roulement.

## OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

### Indicateur 7.1 : Pilotage financier

#### Pilotage budgétaire :

Action	Masse	Nature	Objet	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Contrat de site 2019
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	Fonctionnement	Dépenses	AE			97,5 %	99 %	99 %	
			CP			95,6 %	99 %	99 %	
			droits constatés	97,3 %	98,7 %	98,2 %	99 %	99 %	98,5 %
		Recettes	Encaissement				99 %	99 %	
			droits constatés	98,9 %	99,8 %	99,6 %	100 %	100 %	100 %
	Investissement	Dépenses	AE			69,9 %	80 %	85 %	
			CP			56,2 %	80 %	85 %	
			droits constatés	65,0 %	69,0 %	56,2 %	80 %	85 %	80 %
		Recettes	Encaissement				80 %	85 %	
droits constatés				25,9 %	80 %	85 %			

Source : DSF

Action	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	1,5	2	2	2	2
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	2	2	2	2
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Source : DSF

#### Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectificés).

*Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).*

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

### Qualité comptable :

Actions prévues	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	2	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	1	1	1,5	1,5	1,5

Source : Agence comptable

### **Commentaires sur les actions :**

*Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.*

2012 : L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément aux directives de la Direction générale des finances publiques du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers. Mise en place de l'approche des amortissements par composants à partir de janvier 2011. Il demeure une réserve formulée par les Commissaires aux comptes sur le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable. Le souhait est de lever cette réserve en 2014.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

*Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).*

2012 : Dispositif mis en place dès 2010 pour les processus rémunérations et commande publique. Nomination d'un référent contrôle interne sous l'autorité du DGSA chargé des moyens et d'un responsable du contrôle interne au sein de la DRH et de l'agence comptable. Mise en place d'un comité de pilotage. La démarche du contrôle interne comptable et financier a été présentée devant le Conseil d'Administration en septembre 2012.

2013 : Définition d'une cartographie des risques pour le processus recettes au sein de l'agence comptable et l'actualisation des processus mis en place antérieurement. Travaux initiés pour les contrats de recherche. La cartographie des processus relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles a été validée par le comité de pilotage.

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

### Justification de la prévision 2019 :

Le niveau de performance est très élevé mais une marge d'amélioration pourrait être liée à la mise en place d'un contrôle interne budgétaire.

**Précisions méthodologiques :** Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi ;

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel ;

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels.

### **Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers**

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2015	2016	2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2	2	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	3	3	4	4	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	2	3	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3	3	3	4

Source : DSI

**Précisions méthodologiques :** Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

### Justification des prévisions 2019 :

Pour l'action 1, l'élection d'un VP Numérique, d'une assessseure architecte des SI, l'arrivée d'un nouveau DSI, la remise en route d'une comitologie devraient permettre à l'UPEC de porter une stratégie numérique ambitieuse et cohérente au service de la formation et de la recherche. Pour les actions 3, 4 et 6, l'ambition de l'équipe présidentielle s'est déjà manifestée par un soutien fort au NCU Pulse, au développement d'un « Fablab » et à la mise en place rapide du LMS Moodle.

Ces projets à court et moyen terme vont engendrer une politique soutenue d'embauche de postes support (ingénieurs formations et pédagogiques) destinée à accompagner les personnels dans les changements induits par les nouvelles pratiques pédagogiques.

Au-delà de ces quelques projets phares à court terme, c'est bien un schéma directeur du numérique qui est à réactualiser sur l'UPEC, afin de passer d'un catalogue de services à une stratégie de transformation numérique de grande envergure.

**PROJET ANNUEL  
DE PERFORMANCE  
D'ÉTABLISSEMENT  
(PAPET)**

**Programme d'actions**

**2019**





## Introduction

---

Le Programme annuel de Performances (PAPET), défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant, dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre. Intégré lors de l'édition 2017, le programme d'actions présenté ci-dessous décline de manière opérationnelle les sept objectifs stratégiques du projet annuel de performances de l'établissement. Il indique en effet pour chacun de ces objectifs, les orientations et les actions qui seront engagées.

Il contribue ainsi à rendre tangible les objectifs stratégiques et les prévisions d'activités et est la synthèse des initiatives qui seront engagées à partir de cette année. Il s'appuie sur les actions indiquées dans le PAPET 2018 et est complété de nouvelles initiatives. Enfin, des indicateurs de suivi des orientations sont proposés. Ils permettront, au sein des rapports annuels de performances, de rendre compte plus précisément de l'avancée des actions et des transformations associées, pour lesquelles une mesure quantitative est possible.

Le présent document reprend les sept objectifs politiques issus du volet spécifique du contrat de site et développés initialement au sein du PAPET.

Le premier objectif s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV), un axe majeur de développement de l'UPEC pour la nouvelle équipe politique, et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche constituera le second objectif stratégique de ce PAPET 2019, en intégrant à la fois soutien aux équipes de recherche et à la direction de la recherche et de la valorisation et accompagnement dans le développement de projets en réponse aux grands appels d'offres.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sera au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse constitueront les quatrième et cinquième objectifs de ce PAPET 2019.

Le sixième objectif s'articulera autour de la nécessité de développer un modèle économique alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement. Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendue constituera le septième et dernier objectif.

## Table des matières

<b>Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique</b> .....	6
<i>Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants</i> .....	6
<b>Indicateurs de suivi</b> :.....	7
<i>Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation</i> .....	7
<i>Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue</i> ...	8
<b>Indicateurs de suivi</b> :.....	9
<i>Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations</i> .....	9
<i>Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université</i> .....	10
<b>Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche</b> .....	11
<i>Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications</i> .....	11
<b>Indicateurs de suivi</b> :.....	11
<b>Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international</b> .....	12
<i>Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale</i> .....	12
<i>Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité</i> .....	12
<b>Indicateurs de suivi</b> :.....	13
<i>Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante</i> .....	13
<b>Indicateurs de suivi</b> :.....	13
<i>Orientation 3.4 : Augmenter le nombre de projets européens de type Erasmus+</i> .....	13
<b>Objectif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités</b> .....	14
<i>Orientation 4.1 : Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels</i> .....	14
<i>Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la sante</i> .....	14
<i>Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante</i> .....	15
<i>Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire</i> .....	15
<i>Orientation 4.5 : Développer le campus vert</i> .....	15
<b>Objectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse</b> .....	16
<i>Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques et de recherche</i> .....	16
<b>Objectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions</b> .....	17
<i>Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche</i> .....	17
<b>Objectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions</b> .....	18
<i>Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables</i> .....	18

<i>Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique .....</i>	<i>18</i>
<i>Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique.....</i>	<i>18</i>
<i>Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus .....</i>	<i>19</i>

## **Objectif 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique**

### *Orientation 1.1 : Favoriser la réussite des étudiants*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>1.1.1 Développer l'orientation active (début semestre) et la réorientation (en cours ou fin de semestre) des étudiants : « continuum -3+3 »</b>	2017	Engagé	Le développement de l'orientation et de la réorientation en cours de semestre fait l'objet de dispositifs de réussite mis en place dans le cadre de l'arrêté licence dès 2019. Par ailleurs la mise en place du projet PULSE va permettre d'expérimenter la mise en place des tests de positionnement au cours du premier semestre. Dans le cas d'une évaluation positive, ils seront déployés sur l'ensemble des licences de l'UPEC.
<b>1.1.2. Elaborer des dispositifs pédagogiques innovants et transformants s'adressant à une majorité d'étudiants au sein d'une cohorte (et non pas seulement aux étudiants atypiques) afin de générer un effet d'entraînement par les pairs au sein de groupes hétérogènes</b>	2017	Engagé	Le nombre de candidats à la réorientation ainsi que le pourcentage d'avis favorables croissent. Cependant, une trop grande proportion des candidatures (près de la moitié) correspond à des dossiers incomplets. La mise en place des contrats pédagogiques à partir de la rentrée 2019 et le suivi par les directeurs des études devrait assurer une plus grande efficacité des dispositifs. Par ailleurs, le projet PULSE va permettre d'expérimenter les tests de positionnement au cours du premier semestre. Leur évaluation positive sur la réussite étudiante permettra leur déploiement sur l'ensemble des licences de l'UPEC.
<b>1.1.3 Assurer face à la hausse des flux d'étudiants, le maintien des taux d'encadrement</b>	2017	Engagé	L'UPEC mène une politique RH ambitieuse qui se traduit pour 2019 par la publication de tous les supports vacants et par l'utilisation de ressources propres pour réanimer des postes gelés depuis plusieurs années. Par ailleurs, avec l'ouverture de 5 départements d'IUT, l'UPEC va bénéficier à la rentrée 2019 d'un apport important en ressources humaines : 16 EC et 10 PRAG en 2019 (suivis de 5 EC et 1 PRAG en 2020). Cet apport fléché sur les IUT profitera vraisemblablement à l'ensemble de l'UPEC par effet de répartition des primo-entrants.
<b>1.1.4 Maintenir les surfaces et améliorer la qualité des espaces de formation</b>	2017	Engagé	Plan de développement patrimonial destiné à maintenir les surfaces mais aussi à créer des lieux adaptés aux nouvelles pédagogies : nouveaux espaces de co-working, Fablab...
<b>1.1.5 Généraliser le supplément au diplôme</b>	2018	A engager	Avec le déploiement de l'approche par compétences pour répondre à l'application de l'arrêté licence, l'inscription des compétences dans le supplément au diplôme entraînera de fait la généralisation du supplément au diplôme. Il commencera en 2020 pour un déploiement au cours des 3 premières années du prochain Contrat
<b>1.1.6 Renforcer le pilotage transversal de la politique d'insertion professionnelle des étudiants.</b>	2018	Engagé	La poursuite de l'équipement des salles d'enseignements est inscrite aux actions du patrimoine.
<b>1.1.7 Développer l'entrepreneuriat étudiant</b>	2018	Engagé	Pour compléter cette action, il faut développer la sensibilisation à l'entrepreneuriat de manière systématique dans le cycle Licence et dans l'ensemble des composantes de l'UPEC (organiser des ateliers, options transversales, actions tout au long de l'année avec les composantes, etc.). Comme autre moyen, il est proposé d'accroître la communication sur le dispositif PEPITE et de sensibiliser les enseignants et les directeurs de composante et d'accompagner les porteurs de projets et les placer au centre d'un dispositif partenarial avec les acteurs de l'entrepreneuriat sur le territoire pour renforcer la coordination et la complémentarité des actions avec les acteurs du territoire au bénéfice de nos étudiants.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'étudiants concernés par les dispositifs d'orientation active et de réorientation ;
- Nombre de réorientations d'étudiants de PACES ;
- Nombre d'étudiants en Licence inscrits mais non présents aux examens ;
- Part des d'étudiants obtenant la L ou le M ayant effectué un stage durant leur cursus ;
- Taux d'encadrement pédagogique des étudiants ;
- Evolution des surfaces d'enseignement ;
- Nombre d'inscrits dans les formations à l'« entrepreneuriat ».

*Orientation 1.2 : Renforcer la lisibilité de l'offre de formation*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>1.2.1 Adapter la présentation de l'offre de formation (notamment en licence) pour les publics en FI venant de l'enseignement secondaire</b>	2017	Non engagé	Dans le cadre de l'application de l'arrêté licence et de la mise en place de l'approche par compétences, l'offre de formation va être déclinée avec une entrée par métier. Cette présentation apportera une meilleure lisibilité pour les étudiants désireux de s'inscrire en FI, mais aussi pour ceux en reprise d'études ainsi que pour les professionnels. Cette action va se mettre en place à partir de 2020 et devra être déployée en 3 ans.
<b>1.2.2 Adapter la présentation de l'offre de formation par secteurs d'activité pour les publics en FC</b>	2017	A engager	
<b>1.2.3 Adapter la présentation de l'offre de formation pour le public international : traduction en anglais</b>	2017	Engagé	Le développement des relations internationales et l'implication de l'UPEC dans le programme Alliance avec 6 universités partenaires au niveau européen rend maintenant incontournable l'affichage de l'ensemble des formations en langue étrangère, anglais en premier lieu, mais également espagnol. Cette action devra se mettre en place avant la fin 2019.
<b>1.2.4 Clarifier les modalités de partenariat avec les partenaires engagés dans l'offre de formation</b>	2017	Engagé	Le développement de l'offre de formation professionnalisante encourage à associer de multiples partenaires du monde socio-économique qui peuvent participer aux formations ou accompagner celles-ci. Garantir la maîtrise pédagogique de la formation tout en partageant les modalités d'action avec ces partenaires est déterminant. Il s'agit d'inscrire dans ces partenariats les conditions d'un développement harmonieux tout en respectant les rôles des acteurs respectifs.

*Orientation 1.3 : Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation continue*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>1.3.1 Développer la modularisation de formations proposées en FC qualifiante</b>	2017	Engagé	Parallèlement à la modularisation de l'offre de formation initiale dans le cadre de la nouvelle offre de formation mise en place à partir de la rentrée 2020, la modularisation de l'offre de formation FC permettra de mieux identifier les compétences affichées dans les diplômes de formation continue. Cette modularisation aura pour objectif de mieux cibler les compétences par chaque formation proposée.
<b>1.3.2 Etudier la possibilité de parcours certifiant ou diplômant à partir des modules de FC, ouvrant à la délivrance d'ECTS</b>	2017	Engagé	Objectif de constructions de formations associant des modules en présentiels et des validations d'acquis personnels et professionnels. Encourager à développer des parcours transverses dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation permettant d'acquérir des ECTS pour obtenir in fine un diplôme national ou universitaire. Ce chantier reste à déployer.
<b>1.3.3 Identifier des points d'ancrage spécifiques pour la FC, à l'interface de différents secteurs, en mobilisant les compétences de l'UPEC en matière de recherche pour construire des formations pertinentes, dédiées à des professionnels ou à un plus large public</b>	2017	Engagé	Un projet innovant AIRDUCATION (financé par le programme européen FEDER consistant en la création de modules de formation à distance) piloté par le service de formation continue et accompagné par le service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques de l'UPEC a permis de fédérer des composantes de l'UPEC relevant de différents secteurs et a fait la démonstration de l'appui de la recherche en chimie, médecine et sciences sociales de l'éducation. Ce projet a créé et mis en œuvre des formations numériques pour un public allant du collège (3e) aux professionnels de santé, ainsi que pour les agents des collectivités territoriales intervenant dans le champ de la santé et de l'environnement. Le projet est développé en lien avec de très nombreux partenaires du monde socio-économique. Le savoir-faire de l'action conjointe des services FC et SAPUN permet d'encourager et d'initier pour les composantes de nombreux projets.
<b>1.3.4 Encourager la mise en ligne de ressources et de modules de formation séquencés par des points d'étapes en mode présentiel</b>	2017	Engagé	Constructions de formations en mode e-learning comme la LP ASSR de l'IUT SF et déclinée totalement en mode distanciel et FA. Digitalisation partielle d'une formation de Licence Pro banque, assurances, finances pour une entreprise (BRED BANQUE POPULAIRE) et à sa demande, dans le cadre de la formation de ses collaborateurs.
<b>1.3.5 Prévenir de l'échec en VAE par un dialogue régulier et choisi par le candidat et le tuteur et en proposant systématiquement des modules complémentaires</b>	2017	Réalisé	Mise en place d'un groupe de travail sur l'accompagnement en VAE. A ce jour, un travail de refonte des ateliers d'accompagnement a été engagé par le pôle VAE en collaboration avec des enseignants

			engagés dans les dispositifs de VAE. Différents thèmes sont traités : poser une problématique, structurer un travail universitaire, rédiger un mémoire, etc.
<b>1.3.6 Mettre en place une démarche qualité pour accéder aux certifications.</b>	2017	Engagé	L'UPEC, à travers son service de formation continue, porte un dossier d'obtention de la certification qualité FCU qui répond à la concrétisation de mise en place d'une démarche qualité tant du service de formation continue que des composantes qui déploient les formations continues. Un premier audit blanc a été organisé avec une université partenaire (Paris 13) et a montré des résultats très encourageants pour l'audit de pré-certification (prévu le 08 avril 2019) et l'audit final programmé à l'été 2019.
<b>1.3.7 Constituer une collection de témoignages (vidéo) d'anciens candidats en VAE, revenant sur leur parcours</b>	2017	Réalisé	Construction d'une vidéothèque de témoignages d'anciens candidats en VAE constitutive d'un mode d'accompagnement revisité pour montrer, aux nouveaux candidats à la VAE, la preuve par l'action.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'heures et nombre d'inscrits dans les formations qualifiantes non diplômantes et non certifiantes ;
- Nombre de formations certifiées ;
- Nombre de VAE ;
- Nombre de nouvelles formations qualifiantes ouvertes .

*Orientation 1.4 : Promouvoir la spécificité universitaire des formations*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>1.4.1 Renforcer les liens entre formation et recherche dès la Licence</b>	2017	Engagé	Le renforcement du lien recherche au niveau des formations licence est annoncé dans la lettre de cadrage de la nouvelle offre de formation. Ce lien se crée 1) par le travail sur des résultats de la recherche dès le niveau licence dans le cadre de travaux dirigés, 2) par le travail sur des mini-projets recherche encadrés, 3) par la diffusion auprès des étudiants de la recherche qui se fait à l'UPEC par les EC, à l'occasion de leurs cours mais aussi 4) lors de séminaires de vulgarisation destinés à tous, ou 5) par l'affichage régulier et renouvelé sur les écrans de l'UPEC de l'actualité de la recherche. Les modes 1 et 3 sont déjà en place mais peuvent être renforcés. Le mode 2 reste encore à titre expérimental et doit être développé dans le cadre de la nouvelle offre de formation avec le développement de nouvelles pédagogies. Les modes 4 et 5 doivent être mis en place en 2020.
<b>1.4.2 Renforcer les liens entre la recherche à l'université et les acteurs socio-économiques, notamment en formation continue</b>	2017	Engagé	Développer une formation continue ultra-courte à partir d'une offre de formation modularisées permettant de sélectionner des compétences pointues correspondant au savoir-faire de la recherche. La présentation de la nouvelle offre de formation facilitera cette action qui pourrait se mettre en place progressivement à partir de 2020.

**Indicateur de suivi :**

- Nombre de formations continues ouvertes en réponse à une demande des acteurs socio-économiques et en lien avec la recherche ;

*Orientation 1.5 : Transformation pédagogique et numérique à l'université*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>1.5.1 Impliquer les enseignants et les étudiants dans l'élaboration de situations d'apprentissage et de scénarios pédagogiques impliquant des outils ou ressources numériques au service de leur formation</b>	2017	Engagé	Le dispositif annuel de soutien aux initiatives pédagogiques permet d'encourager les projets d'expérimentation pédagogique. Ceux-ci peuvent inclure des outils et ressources numériques destinés aux formations. Ils peuvent par ailleurs être évalués en termes de réussite étudiante dans le cadre du NCU PULSE avant d'être déployés à plus grande échelle. Cette action peut débuter en 2019.
<b>1.5.2 Soutenir la formation des enseignants aux ressources pédagogiques et usages numériques</b>	2017	Engagé	Une formation aux ressources et aux usages numériques est intégrée dans le plan de formation des nouveaux entrants à l'UPEC et proposée par l'UNPIDF. Ces formations sont également accessibles à tout EC de l'UPEC. Cette action peut se mettre en place dès 2019.
<b>1.5.3 Soutien à la conception, la production, l'expérimentation et l'exploitation de ressources numériques</b>	2017	Engagé	La thématique "pédagogie" du plan de formation des nouveaux entrants à l'UPEC propose un programme de formation incluant d'enseigner le numérique, de motiver et rendre les étudiants actifs, de l'apprentissage par problème, d'évaluer les acquis de l'apprentissage, le MOOC "enseigner dans le supérieur", etc. Organisé par le SAPUN et le SCEPPE, il est également accessible aux EC. Cette action peut démarrer dès 2019.
<b>1.5.4 Impliquer les étudiants dans la conception et la production de ressources numériques d'une qualité scientifique les rendant partageables</b>	2017	Engagé	Le dispositif annuel de soutien aux initiatives pédagogiques permet d'encourager les projets d'expérimentation pédagogique. Ceux-ci peuvent inclure des outils et ressources numériques destinés aux formations. Ils peuvent par ailleurs être évalués en termes de réussite étudiante dans le cadre du NCU PULSE avant d'être déployés à plus grande échelle.

**Indicateur de suivi :**

- Equipement des locaux en matériels numériques ;
- Nombre de projets pédagogiques transformants ;
- Nombre d'enseignants formés aux nouveaux usages pédagogiques ;
- Nombre de ressources numériques mises en ligne.

## **Objectif 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche**

### *Orientation 2.1 : Augmenter la quantité et la visibilité des publications*

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	<b>VERSION PAPET</b>	<b>AVANCEMENT</b>	<b>COMMENTAIRE</b>
<b>2.1.1 Appel d'offres « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »</b>	2017	Engagé	Le budget pour les appels d'offres « Relecture/Traduction » était de 3 000 € en 2018 et de 5 000 € en 2019.
<b>2.1.2 Appel d'offres « manifestations Scientifiques » - volet publications</b>	2017	Engagé	L'appel d'offre n'est pas conçu principalement pour financer une publication mais une manifestation scientifique. Il permet toutefois de financer une publication s'agissant d'une manifestation scientifique ayant déjà eu lieu.
<b>2.1.3 Appel d'offres pré-projets 1er cap</b>	2017	Engagé	Cet appel d'offre n'a quasiment pas suscité de candidatures depuis 3 ans (deux candidature en trois ans).
<b>2.1.4 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de montage de projets</b>	2017	Engagé	Un nouvel appel d'offre mobilisant du RNA recherche a été lancé en décembre 2018.
<b>2.1.5 Soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques</b>	2017	Engagé	Pour l'année 2019, le montant alloué à l'acquisition d'équipements scientifiques est de 1,8 M€.
<b>2.1.6 Appel d'offres « post-doctorant UPEC-PRESTIGE »</b>	2017	Engagé	Pour l'année en cours le dispositif s'appelle UPEC-PRESTIGE. Suite au non-renouvellement du financement de « Campus France », l'appel d'offre sera renommé « UPEC » pour l'année 2019-2020.
<b>2.1.7 Revoir les règles de signature des publications et des communications d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur relevant d'une école doctorale d'UPE</b>	2017	Engagé	A ce jour, la règle de signature UPE n'a pas été remise en question.
<b>2.1.8 Soutien aux axes stratégiques de l'établissement</b>	2018	Engagé	Il est prévu que ce soutien spécifique ait lieu en 2019. A ce jour, il n'existe pas en tant que tel.

### **Indicateurs de suivi :**

- Nombre de candidatures à un appel d'offre ;
- Taux de réussite aux appels d'offres ;

### **Objectif 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international**

*Orientation 3.1 : Inciter les chercheurs à développer des collaborations et confronter leurs méthodes et résultats à leur communauté nationale et internationale*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>3.1.1 Appel d'offres « manifestations scientifiques »</b>	2017	Engagé	L'appel d'offre n'est pas conçu principalement pour financer une publication mais une manifestation scientifique. Il permet toutefois de financer une publication s'agissant d'une manifestation scientifique ayant déjà eu lieu.
<b>3.1.2 Appel d'offres « post-doctorant UPEC-PRESTIGE »</b>	2017	Engagé	Pour l'année en cours le dispositif s'appelle UPEC-PRESTIGE. Suite au non-renouvellement du financement de « Campus France », l'appel d'offre sera renommé « UPEC » pour l'année 2019-2020.
<b>3.1.3 Appel d'offres « relecture-traduction en langue anglaise / publications internationales »</b>	2017	Engagé	Le budget pour les appels d'offres « Relecture/Traduction » était de 3 000 € en 2018 et de 5 000 € en 2019.
<b>3.1.4 Optimisation de la veille et la réponse aux appels d'offres internationaux</b>	2018	Engagé	Un rapprochement entre la DRV et la DRI est engagé sur cet enjeu.

*Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité de l'établissement et favoriser la mobilité entrante de qualité*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>3.2.1 Accroître la communication sur l'offre de formation : site web, brochure</b>	2017	Engagé	Un chantier sur la nouvelle brochure institutionnelle de l'UPEC ainsi que pour les formations anglophones a été finalisé. La refonte du site internet de l'UPEC, avec une nouvelle rubrique « International » parmi les principaux onglets contribuera à accroître cette visibilité, notamment avec une présentation en anglais et en espagnol.
<b>3.2.2 Traduire l'offre de formation en anglais (voir trilingue avec l'espagnol)</b>	2017	Engagé	Les formations anglophones sont traduites en anglais, il s'agit encore de traduire l'intégralité du site en anglais et en espagnol.
<b>3.2.3 Renforcer la valorisation des laboratoires et des écoles doctorales auprès des candidats (de niveau Master notamment)</b>	2017	Engagé	Travail en cours avec la DRV. L'objectif est la conception de supports de présentation permettant de valoriser les laboratoires en anglais et de créer sur le site web de l'UPEC une sous-rubrique « internationalisation de la recherche ».
<b>3.2.4 Mission en Afrique du Nord en vue de contractualiser avec des établissements universitaires pour une pré-sélection par eux d'étudiants d'un bon niveau</b>	2018	Réalisé	-
<b>3.2.5 Nouveaux projets européens MIC pour un recrutement de qualité</b>	2018	Engagé	Une mission en Tunisie en lien avec la FST a été réalisée. Il s'agit désormais d'étendre le projet au reste de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Sub-saharienne. Les représentants de l'UPEC se sont rendus dans un salon de l'enseignement supérieur au Gabon en février 2019. Une mission au Ghana et au Togo est prévue en octobre 2019.
<b>3.2.6 Nouveaux projets européens MIC pour un recrutement de qualité</b>	2018	Engagé	15 projets ont été déposés dans le cadre du MIC en janvier 2019.

**Indicateurs de suivi :**

- Taux de réussite des étudiants étrangers
- Nombre d'opérations de communication

*Orientation 3.3 : Promouvoir la mobilité sortante*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>3.3.1 Faire vivre les accords par le biais de mission « Staff Teaching Assignments » (STA) ou « Organization Mobility » (OM)</b>	2017	Engagé	Niveau atteint satisfaisant en 2018 qu'il s'agit de poursuivre pour les années suivantes.
<b>3.3.2 Renforcer les opérations de promotion des étudiants partis à l'étranger (témoignages, etc.)</b>	2017	Engagé	Plusieurs journées sur la promotion des étudiants partis à l'étranger ont été réalisées; il s'agit de poursuivre cette dynamique.
<b>3.3.3 Renforcer l'utilisation de la plateforme « Etudes en France », afin de donner une réponse plus rapide aux étudiants étrangers postulants à l'UPEC</b>	2017	Engagé	La Direction des Relations Internationales s'est vue soutenue par la création d'une cellule d'appui au recrutement pour les étudiants étrangers postulants à l'Upec.
<b>3.3.4 Organisation d'événements thématiques dans le cadre d'opérations dites d'internationalisation à domicile : journée pays, ateliers thématiques sur une zone géographique ou un type de mobilité, témoignages d'anciens étudiants en mobilité, etc.</b>	2018	Engagé	De tels évènements ont été réalisés tels Erasmus Day mais il est nécessaire de soutenir cette dynamique pour en voir les effets sur la durée.
<b>3.3.5 Renforcer la connaissance des partenaires afin de mieux communiquer auprès de nos étudiants</b>	2018	Engagé	Il est nécessaire de soutenir cette dynamique pour en voir les effets sur la durée.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'aide à la mobilité attribués
- Nombre de missions (STA, OM)

*Orientation 3.4 : Augmenter le nombre de projets européens de type Erasmus+*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>3.4.1 Accroître la communication en interne</b>	2018	Réalisé	La communication interne a été améliorée, mais il s'agit de rester vigilant pour maintenir son efficacité.
<b>3.4.2 Renforcer l'aide au montage aux projets</b>	2018	Engagé	Cette action est à poursuivre pour en tirer tous les bénéfices.

## **Objetif 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités**

### *Orientation 4.1 : Renforcer et favoriser l'engagement des étudiants et personnels*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.1.1 Redéfinir les procédures de labellisation des associations étudiantes et associations de personnels	2017	Engagé	Les procédures de labellisation seront redéfinies durant l'année 2019, notamment suite à la mise en place de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus).
4.1.2 Redéfinir le cadrage des projets FSDIE pour mieux prendre en compte la diversité des initiatives étudiantes	2017	Engagé	
4.1.3 Soutenir le fonctionnement du parlement étudiant	2017	A engager	Le Parlement ne s'est pas réuni depuis 2016. Un VP étudiant a été élu pour se saisir de cette question, soutenu par deux assesseurs étudiants nommés.
4.1.4 Mettre en place une journée « bilan des projets FSDIE »	2017	Engagé	Une telle journée serait envisageable durant l'année 2019 avec l'ampleur du financement de ces projets.

### **Indicateurs de suivi :**

- Nombre de réunions du parlement étudiant
- Nombre d'associations labellisées

### *Orientation 4.2 : Renforcer les actions de promotion de la sante*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
4.2.1 Etendre les actions du SSU sur tous les sites de l'UPEC	2017	Engagé	Les actions du SSU se déroulent en 2018 sur 15 sites, soit un de plus que l'année précédente. L'objectif est à terme de couvrir tous les sites sur un roulement de deux ans.
4.2.2 Accroître le nombre de campagnes de prévention	2017	A engager	Si le nombre de campagnes de prévention diminue sensiblement entre 2017 et 2018, le nombre de sites concernés augmente. Il s'agit de poursuivre cette dynamique.
4.2.3 Développer la promotion d'une bonne alimentation pour favoriser la réussite des études	2018	Engagé	Les campagnes de prévention comportent de manière systématique un stand dédié à la promotion d'une bonne alimentation : un petit déjeuner copieux et équilibré est offert aux étudiants afin de les sensibiliser à la hiérarchie des repas. De plus, un médecin du SSU organise des consultations nutrition ouvertes aux étudiants mais également aux personnels de l'établissement.
4.2.4 Accroître les consultations en santé féminine	2018	A supprimer	Le départ du seul médecin gynécologue du SSU ne permet plus la tenue de consultations gynécologiques.

### **Indicateur de suivi :**

- Nombre de campagne de prévention et taux de couverture des sites
- Nombre d'étudiants relais-santé et nombre d'inscrits dans l'OT « Alimentation / Santé des étudiants »

*Orientation 4.3 : Renforcer l'équipement des lieux de formation et de vie étudiante*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>4.3.1 Adapter un amphithéâtre du campus centre pour permettre la réalisation d'évènements culturels et artistiques (théâtre, concert)</b>	2017	A engager	L'instruction du projet est prévue en 2019.
<b>4.3.2 Mettre en place sur tous les sites du mobilier urbain et des équipements sportifs extérieurs</b>	2017	A engager	L'instruction du projet est prévue dans le cadre de la préparation du schéma directeur immobilier.

*Orientation 4.4 : Développer des actions culturelles et sportives fédératives inter-composantes et intersites, en lien avec le territoire*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>4.4.1 Mise en place d'un agenda culturel sur site web de l'UPEC</b>	2017	Engagé	L'université propose une plaquette trimestrielle qui recense les différents ateliers artistiques et culturels proposés aux étudiants et au personnel. Le site de l'Upec est régulièrement mis à jour et présente les prochains évènements culturels
<b>4.4.2 Mise en place d'un réseau de correspondants culture, sport, développement durable, etc.</b>	2017	A engager	-
<b>4.4.3 Développer des actions sur tous les sites</b>	2017	Engagé	Déplacement de la Petite Galerie du Louvre sur plusieurs sites de l'Upec. Il faut travailler au recensement et à la fédération des actions culturelles locales.
<b>4.4.4 Développement d'activités sportives (tournois, randonnées...)</b>	2017	Engagé	L'Upec va mettre en place une journée Handisport afin de sensibiliser sur la question du handicap à travers le prisme des activités sportives. De plus, des projets sportifs sont portés par les étudiants dans le cadre du FSIE. L'Upec est représentée au Challenge Université-Grandes Ecoles depuis trois ans. Enfin, le CA de décembre 2018 a débloqué un financement exceptionnel pour le SUAPS. Enfin, l'Upec a installé des vélos pour recharger les appareils connectés.
<b>4.4.5 Dissémination de la recherche : conférences grand public avec captation, captation des colloques et diffusion, expositions culturelles et scientifiques itinérantes sur les différents sites, les écoles, collèges, lycées, etc.</b>	2017	Engagé	Le SCD porte plusieurs expositions culturelles, notamment des expositions photographiques. Le service accueille par ailleurs des expositions en lien avec la recherche produite à l'Upec et ailleurs, voire des actions développées avec le soutien du FSIE. L'ambition de l'établissement est de développer de telles actions sur l'ensemble de l'université.
<b>4.4.6 Insertion de l'université dans la ville</b>	2017	Engagé	La question de l'insertion de l'université dans la ville sera abordée lors du comité de Pilotage CPER en juin.

*Orientation 4.5 : Développer le campus vert*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>4.5.1 Développer la mobilité douce (vélo, marche à pied, covoiturage, etc.) selon les actions définies dans le plan de déplacement campus (2015)</b>	2017	Engagé	Des arcs à vélos ont été installés sur trois campus. Un financement par la CVEC a eu lieu pour l'achat de vélos à destination des étudiants et personnels, en particulier pour lier Duvauchelle et Campus centre. Enfin, l'Upec propose un service de covoiturage, « MUPEC » depuis 2017.
<b>4.5.2 Affecter une enveloppe budgétaire pour les actions autour du développement durable</b>	2017	Réalisé/ A modifier	L'action est réalisée. Il s'agit désormais de s'attacher aux réalisations effectives en lien avec cette enveloppe budgétaire. Il est donc proposé de modifier l'action. Un emploi sera dédié

			au sein de la Direction du Patrimoine pour suivre les actions développées en lien avec le développement durable.
<b>4.5.3 Développer la végétalisation des campus</b>	2017	Engagé	Le projet de réfection de la Dalle du Campus centre comporte un projet de végétalisation de cette dernière. Plusieurs actions ont été portées par des étudiants dans ce domaine dans le cadre du FSIE.
<b>4.5.4 Mettre en place le tri sélectif et le recyclage des déchets</b>	2017	Engagé	Le tri sélectif a été mis en place sur trois campus ; il faut encore le généraliser.
<b>4.5.5 L'Upec favorise la distribution de produits bios et locaux dans les distributeurs – cafétéria</b>	2019	A engager	-

### **Objectif 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse**

*Orientation 5.1 : Renforcer et adapter l'offre documentaire aux nouveaux usages pédagogiques et de recherche*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>5.1.1 Réflexion à engager sur la définition d'indicateurs d'établissement permettant un meilleur suivi de la stratégie documentaire de l'établissement</b>	2019	A engager	Il est proposé pour 2019 un élargissement à des indicateurs locaux en sus des indicateurs nationaux.
<b>5.1.2 Adapter les accès à la documentation aux besoins des chercheurs</b>	2018	Engagé	Créé fin 2016 au sein du SCD, le service SAVAN a pour mission de créer les conditions d'accès adaptées aux besoins des chercheurs. L'année 2018 a permis de structurer les premiers services pouvant être créés pour les chercheurs (suivi thèses, Dumas, formation en interne des personnels, formation nouveaux chercheurs, etc.) et d'explorer les possibilités d'en créer de nouveaux (HAL). Par ailleurs, le travail s'est poursuivi pour permettre d'adapter la politique documentaire électronique de l'université aux transformations du paysage de la recherche (notamment OA et APC).
<b>5.1.3 Adapter les accès à la documentation à l'évolution des modes d'acquisition des connaissances (besoins des étudiants)</b>	2018	Engagé	La réflexion sur les évolutions nécessaires en bibliothèque pour adapter les espaces physiques (salles de travail, etc.) et les outils d'accès (catalogue, Discovery Tools) a été poursuivie. La mise en production du nouveau SI du SCD permet de franchir un nouveau pas dans la modernisation des accès. Un projet a été soumis à la Présidence sur la rénovation d'une bibliothèque (Campus Centre). En outre, le SCD travaille activement aux modalités de formation des étudiants aux compétences informationnelles (appel à projet IDEA, catalogue des formations, collaboration avec des composantes, etc.).
<b>5.1.4 Adapter l'offre documentaire aux évolutions de l'offre éditoriale (notamment électronique) et à l'environnement de la recherche dans le contexte de l'Open-Access.</b>	2019	A engager	La modification de l'intitulé de l'action en 2019 met en lien le renforcement de l'offre documentaire avec l'évolution de son contexte.

**Objectif 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions**

*Orientation 6.1 : Valoriser les résultats de la recherche*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>6.1.1 Soutenir l'acquisition d'équipements scientifiques</b>	2017	Engagé	Pour l'année 2019, le montant alloué à l'acquisition d'équipements scientifiques est de 1,8 M€.
<b>6.1.2 Collaboration SATT-UPEC pour la prise en charge des frais de propriété intellectuelle et les opérations de maturation</b>	2017	Engagé	Un bilan doit être effectué des activités confiées à la SATT. La réduction récente (février 2019) des effectifs de cette dernière pose la question de sa capacité à exécuter le contrat qui la lie à l'UPEC.
<b>6.1.3 Mobiliser le « RNA recherche » en soutien aux démarches de valorisation</b>	2017	Engagé	La réduction des effectifs de la SATT laisse des interrogations en suspens s'agissant de la possibilité même de renforcer les collaborations de l'UPEC avec celle-ci.
<b>6.1.4 Renforcer le partenariat avec la SATT</b>	2018	Engagé	Le RNA est utilisé pour la valorisation de la recherche (soutien de 4 collègues recourant à la SATT pour valoriser leur recherche).

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de titre de propriétés intellectuelles
- Nombre de contrats d'exploitation, de contrats de prestations de services et contrats de collaboration

## **Objectif 7 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions**

### *Orientation 7.1 : Renforcer la qualité des informations financières et comptables*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>7.1.1 Renforcer le processus de facturation des conventions de formation professionnelle et continue</b>	2017	Engagé	Le retard de facturation a été rattrapé.
<b>7.1.2 Déployer le contrôle interne budgétaire et développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF)</b>	2017	Engagé	Afin de mener à bien cette action, il est nécessaire de désigner un personnel dédié. La Direction des Services Financiers participe activement au CICF.

### **Indicateurs de suivi :**

- Taux d'interfaçage factures issues de FORMATIC dans l'outil SIFAC

### *Orientation 7.2 : Renforcer la gouvernance de la politique numérique*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>7.2.1 Mise en place des comités de pilotage dans tous les domaines et activités – Recherche, Formations et Gestion – pour recueillir les besoins métiers</b>	2017	Engagé	La nouvelle équipe mettra en place une commission permanente du numérique afin d'éviter les comités de pilotage métiers un peu trop étanches. Il est important que les différents métiers se parlent pour que chacun évalue l'ampleur du portefeuille de projets et comprennent la priorisation donnée à ceux-ci.
<b>7.2.2 Améliorer le fonctionnement des comités de pilotage</b>	2018	Engagé	Tenir ces comités de pilotage régulièrement, communiquer sur les décisions qui y sont prises et sur l'avancement des projets.
<b>7.2.3 Reprendre le schéma directeur du numérique en lien avec l'élaboration du nouveau projet d'établissement en matière de gouvernance d'une université à l'ère du numérique</b>	2019	Non engagé	S'appuyer sur des axes forts de développement pour aligner une politique numérique sur des enjeux stratégiques : Réponse aux EUR, universités européennes, PIA.

### *Orientation 7.3 : Accompagner les populations dans l'utilisation du numérique*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>7.3.1 Présentation des outils aux nouveaux arrivants, participation au stand Bienvenue à l'UPEC, construction d'un catalogue de service</b>	2017	Réalisé	Evènement annualisé.
<b>7.3.2 Formation sur Office 365 et l'environnement bureautique</b>	2019	A engager	La précédente DSI faisait de cet axe un enjeu majeur au détriment du déploiement d'un véritable environnement numérique de travail. La mise en place d'un ENT intégrant les applications métiers (étudiants, EC, BIATSS) avec connexion unique est une priorité du nouveau VP Numérique.

<b>7.3.3 Renforcer la visibilité des modalités d'accompagnement proposées aux utilisateurs</b>	2019	A engager	Pour renforcer la visibilité des modalités d'accompagnement proposées aux utilisateurs, il faut d'abord renforcer ces modalités.
<b>7.3.4 Rencontrer régulièrement les utilisateurs, connaître leurs usages, écouter leurs problèmes et recueillir leurs besoins</b>	2019	Engagé	<p>Le VP Numérique et son asseseure (architecte SI) ont rencontré depuis octobre 2018 chaque composante et chaque direction centrale pour connaître les usages, les problèmes et les besoins. Cette tournée sur le terrain se termine le 14/02/2019.</p> <p>Un état des lieux sera établi à partir de ces rencontres. Il sera complété par un audit du fonctionnement de la DSI et de la sécurité qui seront réalisés après l'arrivée du nouveau DSI le 15/03/2019.</p> <p>Ces études serviront de base au plan numérique sur 4 ans.</p> <p>Quelques actions déjà entamées pour répondre aux besoins signalés depuis longtemps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement de Moodle sur l'université ;</li> <li>- Expérimentation du logiciel OSE développé par l'université de Caen ;</li> <li>- Amélioration de l'ouverture des services numériques aux populations spécifiques.</li> </ul>

*Orientation 7.4 : Renforcer la connectivité et les équipements des campus*

INTITULE DE L'ACTION	VERSION PAPET	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>7.4.1 Remplacement des bornes wifi existantes et densification de la couverture réseau</b>	2017	Engagé	Le remplacement des bornes wifi est en cours. Lors du recueil des problèmes exprimés ci-dessus, la mauvaise qualité de la couverture Wi-Fi a été régulièrement évoquée.
<b>7.4.2 Renforcer l'équipement audiovisuel des amphis et salles pédagogiques</b>	2017	Engagé	A repenser dans un contexte d'évolution des usages, BYOD (Bring your Own Device/ Apportez votre propre appareil), salles collaboratives, Learning center, tiers-lieux en général, etc.
<b>7.4.3 Déployer des infrastructures pour s'adapter aux nouveaux usages de la recherche et de la formation.</b>	2019	Non engagé	Développer les capacités de stockage et de calcul. Permettre aux enseignants de disposer d'espaces de travail permettant de mettre en place de nouvelles situations d'apprentissage motivantes : bacs à sable, espace de création de machines virtuelles, de bases de données, etc.
<b>7.4.4 Améliorer la sécurité du Système d'Information</b>	2019	Engagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer la chaine RSSI ;</li> <li>- Pourvoir les postes vacants à la DSI ;</li> <li>- Terminer la mise en place du PRA (Plan de Reprise d'Activité) ;</li> <li>- Mettre en place un PCA (Plan de Continuité d'Activité) Piste de travail avec l'UPEM ;</li> <li>- Mettre en place une politique d'astreinte.</li> </ul>

**Indicateur de suivi :** Taux de remplacement des bornes wifi

Projet annuel de performance d'établissement 2019  
(Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012)

Université Paris-Est Créteil  
Pôle d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie